

Rapport d'activité 2016











Deux textes de loi adoptés le 17 mai 2013 ont modifié le régime électoral des conseillers généraux.

Le Conseil Général devient le Conseil Départemental. La nouvelle Assemblée Départementale des Hautes-Pyrénées, élue en mars 2015, se compose de 34 conseillers départementaux élus sur 17 cantons, par binôme homme/femme.

L'élection de son Président, Michel Pélieu, a eu lieu le 2 avril 2015 lors de la réunion de droit par 31 voix.

L'Assemblée Départementale comprend 20 nouveaux conseillers départementaux. Afin de faciliter leur intégration dans la vie de la collectivité, des formations ont été organisées avec l'administration autour de plusieurs thèmes notamment le budget, les fonds européens, la culture, le projet d'administration, les collèges, les

routes, la solidarité, le statut de la fonction publique, le haut-débit, la commande publique.

En 2016, 5 réunions ont eu lieu au cours desquelles 46 délibérations ont été votées.

Un guide de l'élu(e), regroupant l'ensemble des informations pratiques liées au statut de l'élu et au fonctionnement de l'institution, a également été produit par la Direction des Assemblées et diffusé à l'ensemble des conseillers départementaux.

Issue de la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, la charte de l'élu local, définit en 7 points leurs droits et devoirs.

LES GROUPES POLITIQUES

AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRÉNÉES

Groupe Radical de Gauche et apparentés :

Présidente : Chantal ROBIN-RODRIGO

Groupe Parti Socialiste et Apparentés :

Président : Frédéric LAVAL

Groupe Front de Gauche Président : Jean BURON

Groupe «Indépendants et Territoires»

Président : Gilles CRASPAY

Groupe «Entente Républicaine» Président : José MARTHE



Michel PÉLIEU Président du Département des Hautes-Pyrénées Neste-Aure-Louron



Maryse BEYRIÉ Vice-présidente Action économique, Tourisme, Agriculture Neste-Aure-Louron

Jean BURON

Vice-président

Routes et Transports

Bordères-sur-l'Echez

Laurent LAGES

Président de la Commission

Infrastructures départementales, mobilité Vallée de la Barousse

Isabelle LAFOURCADE

Membre de la Commission Permanente

Vic-en-Bigorre

Geneviève ISSON

Aureilhan

Laurence ANCIEN

Tarbes 3



Bernard VERDIER Vice-président Développement durable Les Coteaux

Chantal ROBIN-RODRIGO

Vice-présidente



Pascale PÉRALDI Vice-présidente Patrimoine immobilier départemental Vallée de la Barousse



Monique LAMON Présidente de la Commission Education, culture, jeunesse sport et vie associative Les Coteaux



David LARRAZABAL Membre de la Commission Permanente Tarbes 3



Andrée SOUQUET Bordères-sur-l'Echez



Christiane AUTIGEON Val d'Adour-Rustan-Madiranais



Jean GLAVAN Vice-président Education, jeunesse, enseignement supérieur et Prospective Aureilhan



Virginie SIANI WEMBOU Vice-présidente Insertion Logement, Politiques de la Ville Tarbes 1



Frédéric LAVAL Vice-président Finances et Rapporteur Général du Budget Tarbes 1



Gilles CRASPAY Président de la Commission Finances, ressources humaines et moyens généraux Tarbes 2



Isabelle LOUBRADOU Membre de la Commission Permanente Moyen-Adour



Adeline AYELA Lourdes 1



Louis ARMARY Vallée des Gaves



Josette BOURDEU Vice-présidente Solidarités sociales action territoriale et santé Lourdes 2



Jacques BRUNE Vice-président Aménagement numérique du territoire Haute-Bigorre



Joëlle ABADIE Présidente de la Commission Solidarités sociales Vallée de l'Arros et des Baïses



Andrée DOUBRÈRE Membre de la Commission Permanente Tarbes 2



Catherine VILLEGAS Ossun





Bruno VINUALÈS Lourdes 2



Bernard POUBLAN Vic-en-Bigorre



André FOURCADE Vice-président Ressources humaines Vallée de l'Arros et des Baïses



Nicole DARRIEUTORT Vice-présidente Action culturelle, sportive et associative Haute-Bigorre



Jean-Christian PEDEBOY Président de la Commission Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable Moyen-Adour



Jean GUILHAS Membre de la Commission Permanente Val d'Adour-Rustan-Madiranais



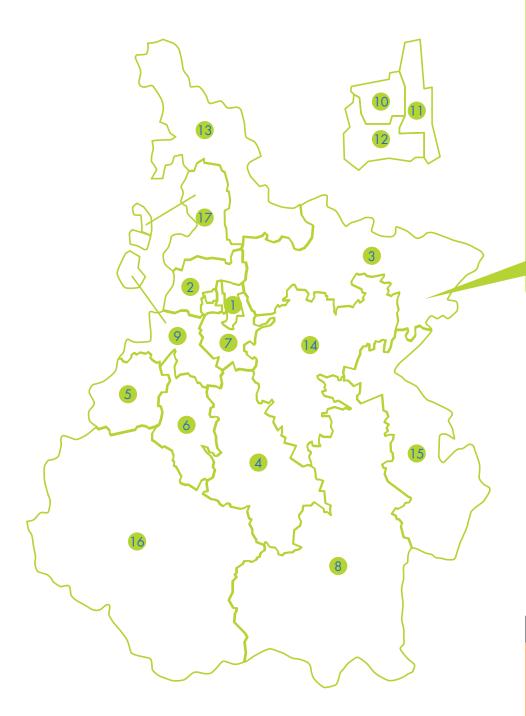
Membre de la Commission Permanente



Georges ASTUGUEVIEILLE



les cantons



canton n° 1 : **Aureilhan**

canton n° 2 : **Bordères-sur-l'Echez**

canton n° 3 : **Les Coteaux**

canton n° 4 : La Haute-Bigorre

canton n° 5 : **Lourdes 1** canton n° 6 : **Lourdes 2**

canton n° 7 : **Moyen Adour**

canton n° 8 : **Neste, Aure et**

Louron

canton n° 9 : **Ossun**

canton n° 10 : **Tarbes 1**

canton n° 11 : **Tarbes 2**

canton n° 12 : **Tarbes 3**

canton n° 13 : **Val d'Adour-Rustan- Madiranais**

canton n° 14 : **La Vallée de l'Arros**

et des Baïses canton n° 15 : La Vallée de la

Barousse

canton n° 16 : La Vallée des Gaves

canton n° 17: Vic-en-Bigorre

CHIFFRES CLÉS

17 cantons

34 élus

1 binôme homme/femme par canton

Nouvelles intercommunalités



- n° 1: C.C. Adour-Madiran
- n° 2 : **C.A. Tarbes-Lourdes-Pyrénées**
- n° 3 : C.C. des Coteaux de Pouyastruc et du Canton de Tournay
- n° 4 : C.C. du Pays de Trie et du Magnoac
- n° 5 : **C.C. du Plateau de Lannemezan**
- n° 6: C.C. Haute-Bigorre
- n° 7 : C.C. Pyrénées Vallées des Gaves
- n°8: C.C. Aure-Louron
- n° 9 : C.C. Neste-Barousse

CHIFFRES CLÉS

- 8 communautés de communes
- 1 communauté d'agglomération

Chiffres clés

HABITANTS
DE PLUS DE 60 ANS

1 habitant sur 3 (insee 2016)

POPULATION

TOTALE

228 567 habitants (insee - 01/01/2016)

EXPLOITATIONS AGRICOLES

4 962 (AGRESTE 2013)

NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

25 808 (insee 2015)

HABITANTS

1 sur 5 (insee 2016)

DE MOINS DE 20 ANS

PASSAGERS AÉROPORT

381 549 (Pyrénia 2016)



PÔLE UNIVERSITAIRE

6 000 étudiants (2016)

NUITÉES EN HÔTELS

2 840 900 (C.D.D.E. 2015)

NUITÉES EN CAMPINGS

827 100 (C.D.D.E. 2015)

Le Président

Élu par l'Assemblée Départementale pour 6 ans, le Président est l'autorité exécutive du Département.

Il dirige l'administration départementale, prépare et exécute les décisions de l'Assemblée, y compris sur le plan budgétaire. Il établit l'ordre du jour de l'Assemblée et mène les débats.

Le Président est assisté de 12 vice-présidents.



Président du Département des Hautes-Pyrénées



Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées compte 12 vice-présidents, élus par l'Assemblée Départementale lors de la réunion de Droit.

Ils disposent d'une délégation de fonction du Président.

1^{ère} Vice-Présidente

(Projet de territoire, attractivité du territoire et coopération transfrontalière)

Chantal ROBIN-RODRIGO

2^{ème} Vice-Président (Education, jeunesse, enseignement supérieur et prospective)

Jean GLAVANY

3^{ème} Vice-Présidente (Solidarités sociales, action territoriale et santé)

Josette BOURDEU

4^{ème} Vice-Président (Ressources humaines)

André FOURCADE

5^{ème} Vice-Présidente (Action économique, tourisme, agriculture)

Maryse BEYRIE

6^{ème} Vice-Président (Développement durable)

Bernard VERDIER

7ème Vice-Présidente (Insertion logement, politiques de la ville) Virginie SIANI WEMBOU

8^{ème} Vice-Président (Aménagement numérique du territoire) Jacques BRUNE

9ème Vice-Présidente (Action culturelle, sportive et associative) Nicole DARRIEUTORT

10ème Vice-Président (Routes et transports) Jean BURON

11ème Vice-Présidente (Patrimoine immobilier départemental) Pascale PERALDI

12^{ème} **Vice-Président (Finances et rapporteur général du budget)** Frédéric LAVAL



Le Bureau

Instance politique, le Bureau est composé des élus de la majorité départementale. Il examine chaque vendredi, des dossiers et projets d'intérêt départemental.

Ses travaux peuvent entraîner la mise en place de groupes de travail pour formaliser ultérieurement des propositions. Ces dossiers sont à la discrétion du Président, soumis pour avis aux commissions sectorielles et font l'objet d'une délibération du Conseil Départemental ou de la Commission Permanente par délégation.

La Conférence des Présidents

Une conférence des Présidents est formée au sein de l'Assemblée Départementale. Composée du Président du Conseil Départemental et des Présidents des groupes politiques, elle se réunit à l'initiative du Président, en principe avant chaque réunion du Conseil Départemental, en vue d'organiser le travail des assemblées.

La Commission Permanente

La Commission Permanente est composée du Président, de 12 vice-présidents et de 12 autres membres. Elle assure la gestion des affaires départementales par délégation de l'Assemblée. Le budget, la gestion des effectifs, les dossiers de portée politique importante sont exclus de cette délégation.

Elle se réunit deux fois par mois. Le Président en fixe l'ordre du jour. Un rapport sur chaque dossier est adressé aux conseillers départementaux huit jours avant la séance. Comme pour le Conseil Départemental, les délibérations sont acquises à la majorité absolue.

En 2016, 19 réunions de cette instance ont été organisées au cours desquelles 410 délibérations ont été prises.

Example 2 Les commissions sectorielles

5 commissions sectorielles, composées chacune de 12 à 14 conseillers départementaux, émettent des avis consultatifs sur les dossiers proposés dans leur domaine de compétence. Ces avis sont présentés en séance plénière par un rapporteur désigné en leur sein. La composition des commissions a été définie par délibération le 27 avril 2015, leur périmètre le 20 mai 2016.

1ère Commission: solidarités sociales

2ème Commission : solidarités territoriales (projet de territoire et développement durable)

3ème Commission: infrastructures départementales, mobilité

4ème Commission : éducation, culture, jeunesse, sport et vie associative 5ème Commission : finances, ressources humaines, moyens généraux



La revue de projets

Chaque mois, les vice-présidents et présidents de commissions sectorielles se réunissent avec le Comité de direction autour des projets stratégiques de la collectivité. Cette revue de projets régulière permet d'échanger sur leur avancement et d'en proposer de nouveaux. Chaque projet est piloté par un vice-président et/ou un président de commission, en binôme avec un technicien de l'administration (chef de projet, directeur, directeur général adjoint...).





Conúté de direction



1er rang (de gauche à droite) : **Anne-Marie Fontan,** Directrice des Assemblées Nathalie Assibat, Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Départementale Maryse Carrère, Chargée de Mission • Chantal Bayet, Directrice Générale des Services Rozenn Guyot, Directrice Générale Adjointe de l'Education et des Bâtiments



2º rang (de gauche à droite) : **Olivier Guyonneau**, Directeur du Cabinet • **Yvon Le Gall**, Directeur de la Communication **Sébastien Pividal**, Directeur Général Adjoint du Développement Local **Philippe Debernardi**, Directeur Général Adjoint des Routes et des Transports **Pascal Saurel**, Directeur Général Adjoint des Ressources et de l'Administration Générale

Les faits marquants

(p.33)

1 Boulevard des Airs et le Département ensemble sous le signe de la solidarité et du lien social.

2 Inauguration de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille : un nouveau cadre pour retrouver sa place dans la société.

3 Le Schéma de développement social : faire de la solidarité un levier de développement du territoire.

(p29)

(p26)









4 Mise en place de l'ODPE (Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance) : un outil de protection pour les plus jeunes. (p28)

5 Bien manger dans les collèges : concilier santé et valorisation des productions locales.

(p40)

6 Démarrage des travaux nouveau siège Département : un nouvel espace de travail pour un meilleur service.

(p42)

7 Le Département primé au Trophée ORQUASI: une mobilisation collective et une réactivité récompensées.

8 Inauguration du centre d'exploitation des routes de Lalanne-Trie : des conditions de travail revisitées et des moyens plus adaptés.

9 Déploiement du numérique dans les collèges : s'équiper pour mieux se préparer.

(p48)

(p49)

(p39)













10 Redéfinition de l'ensemble des dispositifs d'aide aux communes : plus de simplicité pour plus d'efficacité.

Lancement de signature HaPy Saveurs : valoriser et promouvoir les savoir-faire locaux.

12 Hautes-Pyrénées, territoire French Tech: l'innovation et le numérique au service du territoire.

(p59-60)(p68)(p68)

Les faits marquants

- 13 Carnet de Route du tourisme dans les Hautes-Pyrénées : une stratégie départementale agile en terme de développement et de marketing touristique. (p71)
- 14 Les Hautes-Pyrénées et le Tour de France : une histoire de passion.
 - 15 Nouveau règlement du temps de travail : plus d'équité et de souplesse dans l'organisation du travail.

(p75) (p88)













- 16 L'exposition «Les très riches heures de Kiki et Albert Lemant»: l'abbaye de l'Escaladieu au rythme des folles créations des deux artistes haut-pyrénéens. (p80)
- 17 La restauration de la salle des gypseries à l'abbaye de St-Sever-de-Rustan : le Département respectueux de son Histoire et de son Patrimoine. (p79)
 - 18 Lancement de la démarche HaPy Contact : construisons l'administration de demain.

(p87)

Rétrospective 2016





de gauche à droite :

Gaëlle Vergez, Directrice des Territoires • Françoise Isaac, Conseillère Technique

Marie-Françoise Andurand, Directrice Enfance et Famille

Anne Brunet, Chef de service Administration Gestion et Etudes

Nathalie Assibat, Directrice Générale Adjointe de la Solidarité Départementale

Frédéric Bousquet, Directeur Autonomie • Véronique Constanty, Directrice Insertion Logement

Laurent Frances, Responsable Fonctionnel du système d'information de l'Action Sociale



Un département solidaire

PAR NATHALIE ASSIBAT DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE

L'énergie d'un territoire prend sa source dans les hommes et les femmes qui le composent!

Il ne peut être dynamique sans l'envie de ceux-ci d'y vivre et d'y construire ensemble, sans la stimulation de leur confiance en l'avenir et sans l'assise d'une cohésion sociale fédératrice.

Pas de prospérité économique sans prospérité sociale.

Avec l'action sociale et la prévention médico-sociale

Avec l'action sociale et la prévention médico-sociale

comme premières missions, le Département est un

acteur majeur en matière d'investissement social. Il ac
acteur majeur en matière d'investissement social. Il ac
compagne la petite enfance et les familles, il assure la

compagne la petite enfance en situation de handi
prise en charge des personnes en situation de handi
cap, il soutient les plus âgés et les plus démunis.

Présents sur l'ensemble des Hautes-Pyrénées au travers d'un réseau de 5 Maisons Départementales de Solidarité (MDS), les 680 agents des services de la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) organisent et mettent Solidarité Départementale (DSD) en œuvre ces actions indispensables.

Pour élaborer et conforter l'efficacité de ses politiques sociales, le Département continue de développer et de renforcer les liens avec ses nombreux partenaires.



Schéma départemental de développement social

La solidarité ne doit pas être cantonnée à un seul pan de nos compétences : elle doit être la finalité de nos missions, de toutes nos missions. C'est par cette volonté qu'est née cette démarche innovante. C'est un changement d'attitude, une philosophie, visant à bâtir une nouvelle pratique de l'intervention sociale précisément pour ne laisser personne au bord du chemin.

Tout un chacun, avec son parcours, son histoire, ses difficultés, ses fragilités, doit pouvoir trouver sa place dans le département en participant au projet collectif quel que soit son périmètre, l'immeuble, le quartier, le village, la vallée, le canton, le département...

D'une citoyenneté passive, avec sa déclinaison de dispositifs d'aides, le Schéma de développement social fait la part belle à une citoyenneté active, avec sa logique d'intégration des populations fragilisées. C'est non seulement une meilleure garantie d'efficacité pour la société mais surtout une question de dignité pour les individus.

Chef de file de l'action sociale, le rôle et la volonté du Département sont de créer des liens pour qu'aux difficultés (emploi, logement, éducation,...) ne viennent pas s'ajouter l'exclusion et l'isolement mais qu'au contraire, le vivre ensemble ren-

force la lutte contre toutes les précarités.

Les enjeux sont la mobilisation de l'ensemble des forces vives, des acteurs mais aussi des habitants des territoires et faire que, chacun soit, à son niveau et avec ses responsabilités, une composante de la solution au service de cette ambition.

Aussi le Schéma départemental de développement social met en synergie, à travers une logique transversale, l'ensemble des politiques publiques (social, culture, éducation, infrastructures, habitat, loisirs, sports...) pour passer du vivre à côté au vivre ensemble.

Son élaboration a suivi la même philosophie avec une démarche collective entre les élus et les services du Département :

- un premier séminaire de travail des élus, riche de l'expérience de chacun, débouchant sur près de 150 propositions d'actions;
- · un travail de formalisation et

de structuration réalisé au sein des différentes directions du Département pour proposer un premier cadre opérationnel au Schéma;

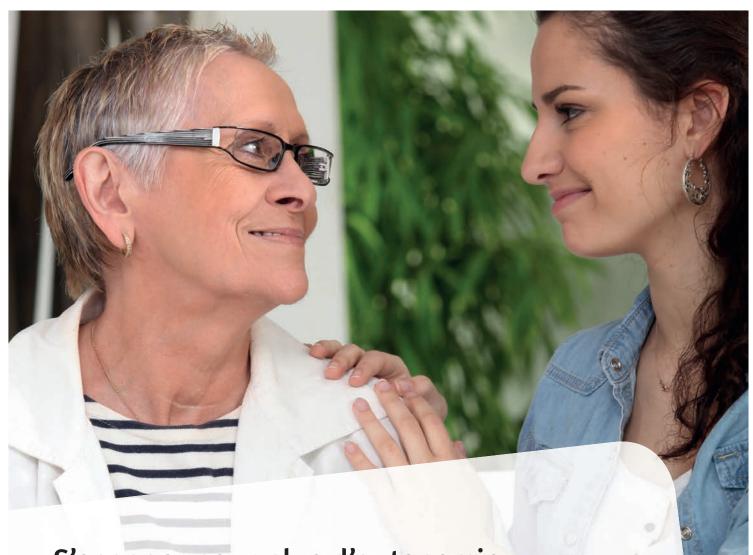
 un second séminaire permettant aux élus d'arrêter le périmètre global du Schéma proposé au vote en Assemblée plénière.

CHIFFRES CLÉS

150 propositions d'actions concrètes

5 axes transversaux mobilité-transport / éducation-jeunesse /emploidéveloppement-citoyenneté/ numérique/gouvernancecitoyenneté

150 participants aux ateliers de concertation sur le territoire (janvier 2017)



S'engager pour plus d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Plus d'un haut-pyrénéen sur 3 est âgé de plus de 60 ans et un sur 8 de plus de 75 ans. Le Schéma gérontologique 2012-2016 permet au Département d'agir pour le bien-être de nos aînés.

La Direction de l'Autonomie met en œuvre la politique départementale en faveur des personnes âgées et handicapées.

Ses missions:

- la gestion des prestations sociales (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) et d'autres aides relevant de l'aide sociale (aide-ménagère, portage des repas à domicile, hébergement, service d'accompagnement à la vie sociale);
- une présence et un accompagnement personnalisé des

personnes et de leurs familles dans leurs démarches au quotidien : accueil familial, soutien aux aidants, relais d'aide à domicile.

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), groupement d'intérêt public présidée par le Président du Département, accompagne depuis 2005 les personnes handicapées et leur famille dans leurs démarches. Elle les informe sur les prestations auxquelles elles ont droit et les oriente vers des contacts et des relais susceptibles de les aider.

CHIFFRES CLÉS

6 283 bénéficiaires APA à domicile

2 505 bénéficiaires APA en établissement

841 bénéficiaires de la PCH

9 933 personnes reçues en 2016 à l'accueil de la MDPH

35 000 appels téléphoniques entrant à la MDPH

15 000 demandes adultes traitées par la MDPH

3 000 demandes enfants traitées par la MDPH



Élaboration du Schéma d'autonomie départemental

La politique d'autonomie au cœur des préoccupations du Département.

La loi du 29 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Elle comporte des mesures concrètes visant à améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches :

- l'amélioration de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) à domicile :
- la reconnaissance et le soutien aux proches aidants à travers le droit au répit;
- la réforme du congé de soutien familial qui devient congé de proche aidant;
- de nouvelles aides pour améliorer la prévention de la perte d'autonomie.

Le Schéma d'autonomie souhaité par les élus départementaux, outre l'intégration des nouvelles mesures édictées par la loi, définira les orientations de la politique sociale et médico-sociale du Département pour les cinq années à venir. Cette politique est au bénéfice des personnes âgées, mais également des personnes en situation de handicap. Elle couvre tous les domaines du quotidien, l'accessibilité, le logement, le transport, la santé, la scolarisation, l'intégration sociale, professionnelle et la culture.

L'élaboration du Schéma d'autonomie départemental est réalisée en concertation avec l'ensemble des acteurs impactés par les problématiques d'autonomie et du bien vieillir au quotidien.

Ainsi, une consultation collective a sollicité notamment des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des agents du Département, des organisations professionnelles, des comités de retraités.

Son objectif est le partage des expériences et des connaissances.

Sept ateliers thématiques, ouverts aux partenaires, aux représentants des professionnels et des usagers et aux agents du Département ont été mis en place :

- développer des politiques de prévention;
- améliorer l'accompagnement à domicile;
- diversifier et/ou adapter l'offre d'hébergement;
- parcours et transition;
- autonomie et vie sociale;
- autonomie et développement économique;
- favoriser l'expression des usagers / citoyenneté.

L'objectif de cette procédure est la présentation du Schéma d'autonomie à l'Assemblée Départementale pour validation fin 2017.





Accompagner les établissements d'hébergement

Le service des établissements a en charge le suivi budgétaire de **76 établissements** sociaux et médico-sociaux (ESMS) du département :

- 13 établissements relatifs à l'enfance :
- 35 établissements médicalisés hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD);
- 5 unités de soins de longue durée ;
- 19 établissements et services prenant en charge des personnes en situation de handicap;
- 4 associations de service d'aide à domicile.

Il participe aux négociations menées pour l'élaboration et le renouvellement des conventions tripartites Département / Etablissement / Agence Régionale de Santé (ARS). Dans le cadre de ses activités, il réalise des contrôles d'établissements, des contre-visites et des audits de lieux de vie. Il accompagne également les établissements dans leur projet de restructuration ou d'extension.

MAIA

(Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et soins dans le champ de l'Autonomie)

La MAIA 65 est une démarche qui réunit et coordonne l'ensemble des partenaires intervenant auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

Elle s'appuie sur un réseau local d'acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social.

Elle propose un service de suivi personnalisé pour les situations individuelles les plus complexes : un référent MAIA met en œuvre un accompagnement médico-social renforcé auprès des personnes âgées souhaitant rester à domicile.

Cette démarche est portée par le Département des Hautes-Pyrénées et le Réseau de Santé ARCADE.

Une personne âgée de plus de 60 ans en perte d'autonomie peut ainsi bénéficier de l'accompagnement d'un référent MAIA si une situation compromet le maintien à domicile :

- en raison d'un problème de santé associé à une perte d'autonomie fonctionnelle et décisionnelle ;
- quand les aides et/ou les soins sont insuffisants ou inadaptés;
- en l'absence de personne ressource ou d'entourage proche (ou en cas d'épuisement de l'aidant).

CHIFFRES CLÉS

345 personnes ont bénéficié d'un suivi en gestion de cas en 2016

100 000 € cofinancés par le Département

Aider, accompagner et protéger familles et enfants

Le Département est le chef de file de la protection de l'enfance.

Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) assure la mise en œuvre des moyens nécessaires à la prise en charge des enfants et jeunes adultes (de 0 à 21 ans) via des mesures de prévention et de protection de l'enfant, l'accompagnement et le recrutement des assistants familiaux et le dispositif d'adoption.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'Enfance vient renforcer et réaffirmer les principes posés par la loi de 2007. Cette réforme vise à améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance, à sécuriser le parcours de l'enfant en protection de l'enfance et à adapter le statut de l'enfant placé sur le long terme.

Elle crée notamment un Conseil National de Protection de l'Enfance chargé du pilotage de cette politique publique.

Protéger les enfants en situation de danger fait partie des nombreuses missions attribuées au Département. L'ASE prend en charge chaque année des mineurs non accompagnés. Si l'accompagnement relève bien des compétences du Département, c'est à la justice de décider de confier ces enfants mineurs à la tutelle du Président du Département.

CHIFFRES CLÉS

4 368 aides financières accordées

562 enfants accueillis tout type de placements confondus dont 485 confiés par décision de justice

9 agréments délivrés en vue de l'adoption

237 signalements auprès du Procureur de la République



L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

Le 16 novembre 2016 a été installé par le Président du Département, accompagné de M^{me} la Préfète des Hautes-Pyrénées ainsi que des représentants de l'institution judiciaire, l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance des Hautes-Pyrénées (ODPE 65).

Instance départementale prévue par la loi du 5 mars 2007 et dont les missions ont été renforcées par la loi de Protection de l'Enfance du 14 mars 2016, l'ODPE des Hautes-Pyrénées inscrit ses travaux dans la démarche de l'Observatoire National.

Les objectifs au niveau départemental sont de construire une vue d'ensemble sur l'action de protection de l'enfance, de faciliter la collaboration et l'articulation entre l'ensemble des acteurs, de mettre en valeur les expériences innovantes efficaces et de favoriser le développement d'une politique de prévention pour tous les mineurs et jeunes de moins de 21 ans.

L'engagement partenarial de toutes les institutions concourant à la prise en charge d'enfants et de jeunes sur le département a été concrétisé par la signature d'une convention et la désignation d'interlocuteurs impliqués au sein de chaque institution pour travailler auprès de l'ODPE 65.





Inauguration de la MDEF (Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille)

Le mercredi 31 août était inaugurée la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille.

Cette Maison regroupe 2 structures d'accueil et leurs équipes jusqu'alors hébergées sur des sites distincts :

- le foyer de l'enfance place Montaut à Tarbes;
- la maison maternelle à Saint-Pé de Bigorre.

Ce projet répond à un objectif fondamental : offrir un cadre sécurisé et adapté à l'accueil et la protection des enfants et des parents isolés avec enfants de moins de 3 ans.

La MDEF abrite un foyer de l'enfance d'une capacité de 15 enfants ainsi qu'une maison parentale capable d'accueillir des femmes enceintes ou des parents isolés, en grande difficulté. L'augmentation du nombre de jeunes en difficulté a incité le Département à porter sa capacité d'accueil de 5 à 8 studios.

Cette nouvelle structure à taille humaine offre aux services départementaux un cadre permettant un accompagnement de qualité assurant aux personnes accueillies, souvent fragilisées, de pouvoir se ressourcer pour retrouver plus sereinement une place dans notre société. En concertation avec la Mairie de Tarbes, le Département a souhaité construire ce bâtiment en milieu urbain dans un quartier résidentiel avec comme ambition de faciliter la sociabilisation des résidents.

Ce nouvel équipement témoigne de la conception départementale de l'action sociale. Chacun, quel que soit son histoire, doit demeurer acteur et décideur de son existence. Les professionnels de l'action sociale sont là pour les y aider.

A l'occasion de ces travaux, le Département a opéré un choix délibéré : construire un édifice dans le respect du développement durable, avec des matériaux nobles et une architecture résolument moderne. Une grande importance a aussi

été accordée à l'aménagement des espaces extérieurs, avec des jardins et des terrains de sports, de manière à ce que les jeunes et les adultes puissent retrouver leur équilibre dans un cadre apaisant.

CHIFFRES CLÉS

3,5 M € HT coût de l'opération dont **300 000** € d'aide exceptionnelle de l'Etat

15 entreprises ont participé au chantier dont **11** basées dans les Hautes-Pyrénées. Elles ont assuré **85%** des travaux

91 jeunes mineurs accueillis au foyer de l'enfance

20 mères et **31** enfants accueillis à la maison maternelle



Protéger l'enfant et sa mère

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), rattaché à la Direction Enfance et Famille, assure d'abord une mission de santé publique.

En collaboration avec les équipes médico-sociales des Maisons Départementales de la Solidarité, il promeut l'ensemble des activités concourant à une meilleure santé de la mère et de l'enfant sur tout le territoire haut-pyrénéen.

Le service de PMI est aussi responsable de l'octroi des agréments des assistants maternels et familiaux ainsi que de leur formation.

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées, deux établissements, la Courte Échelle et la Petite Récré, accueillent gratuitement les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familier pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est fondée sur le volontariat, le respect de l'anonymat et de la confidentialité. Des professionnels de la Petite Enfance sont présents afin d'assurer l'accueil et l'écoute des familles. La vocation de ces moments est de contribuer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels.

CHIFFRES CLÉS

808 assistants maternels agréés

6 235 consultations de

41 établissements d'accueil

1 003 places en structures d'accueils collectifs



Le métier d'assistant maternel est une profession réglementée et encadrée dont l'agrément, la formation initiale, le suivi et le contrôle sont de la compétence du Département à travers son service de Protection Maternelle Infantile (PMI).

Pour compléter et dynamiser ce mode d'accueil individuel, la loi du 9 juin 2010 a permis la création des Maisons d'Assistants Maternels (MAM). Ainsi, par régime dérogatoire, l'exercice de cette profession est autorisé hors du domicile de l'assistant maternel au sein d'un regroupement appelé Maison d'Assistants Maternels.

La qualité de l'accueil des tout-petits est un engagement important du Département et constitue un enjeu fort de développement local pour notre territoire.

Cette qualité de l'accueil suppose et nécessite l'engagement de tous les acteurs (assistants maternels, parents, professionnels de PMI, élus ...) sur une ambition partagée, celle de proposer aux parents un accueil en MAM qui garantisse la santé et la sécurité des enfants accueillis. Cet accueil est un vecteur de développement et d'épanouissement de l'enfant dans un cadre de vie sécurisé et bienveillant.

Il est assuré par des assistants maternels porteurs et engagés dans la promotion de cette ambition.

CHIFFRE CLÉ

6 MAM dans le département



Insérer socialement et professionnellement

Le Département est un acteur de proximité incontournable pour accompagner le retour à l'emploi des personnes sans emploi et sans formation, afin qu'elles retrouvent leur place dans la société.

Le service Insertion travaille en partenariat avec les services de l'Etat, tel que Pôle emploi. Il a en charge le pilotage, l'animation et la coordination de la politique d'insertion du Département à travers 4 missions essentielles :

- le Programme Départemental d'Insertion (PDI) ;
- l'animation et la coordination des dispositifs d'insertion sur les territoires;
- le Revenu de Solidarité Active (RSA) :
- le Pacte Territorial d'Insertion (PTI).

Sur la période 2015-2017, le Département bénéficie par délégation de gestion de l'Etat d'une enveloppe du Fonds Social Européen (FSE) de 2,5 M € au titre de la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion.

En 2016, la programmation du FSE est répartie sur 4 types d'actions :

- actions internes réalisées par le Département (chargé de relations entreprises, coordinateurs insertion, référents professionnels, animateurs du Pacte territorial d'insertion, assistance technique et référents sociaux);
- actions internes réalisées dans le cadre de marchés publics (conception et mise en œuvre de modules de conseils à destination des publics en insertion, animation d'un réseau de parrainage avec des entreprises de l'agglomération tarbaise);
- actions externes réalisées par les partenaires de l'insertion (Comité Départemental de Développement Economique, Mission locale, société d'accueil

des gens du voyage, association A.CO.R, Maison commune emploi formation);

 actions externes réalisées par des ateliers chantiers d'insertion (Récup'actions, Jardins de Bigorre) et des associations intermédiaires (Défi Emploi).

CHIFFRES CLÉS

5 441 bénéficiaires du RSA

30.4 M € d'allocations versées au titre du RSA

2,09 M € financés au titre du Programme Départemental d'Insertion



ainsi pu participer à des animations, des jeux et des discussions sur les thèmes de l'adolescence. de l'insertion professionnelle, du handicap ou bien encore de l'intégration.

La mobilisation et la richesse créative de cette collaboration se sont clôturées avec le concert du groupe, le 17 juin 2016 à Tarbes.

rythmes entrainants du groupe haut-pyrénéen.

Aujourd'hui, une amitié est née, BDA et les publics se reconnaissent dans les rues de Tarbes. Le projet d'un carnet souvenirs est en cours avec textes originaux et photos.

Ces actions mettent en lu-

semble et le confortent dans sa volonté de mettre en place des démarches transversales et participatives.

Le Département tient à remercier encore les membres de BDA pour leur générosité et leur implication à ses côtés.



que par l'action en faveur du logement.

Depuis plusieurs années, la précarité notamment énergétique touche de plus en plus de personnes.

Aussi, le Département au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement mobilise des aides financières pour les personnes en difficulté.

Il prend également en charge des mesures d'accompagnement social, individuelles ou collectives, liées au logement.

Le service Logement est chargé

d'animer le Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) des Hautes-Pyrénées en lien avec les Maisons Départementales de la Solidarité et les partenaires du Département.

Le service anime des ateliers d'information et de sensibilisation autour des thématiques liées au logement et à la précarité énergétique avec l'accompagnement de conseillers en économie sociale et familiale.

CHIFFRES CLÉS

495 bénéficiaires FSL « accès »

220 bénéficiaires FSL

1 960 bénéficiaires FSL « énergie-précarité »



Veiller à la santé de tous

Le service des Actions de Santé assure plusieurs missions de nature sanitaire :

 Les vaccinations polyvalentes mentionnées dans le calendrier vaccinal.

Il prodigue à titre gratuit les vaccinations obligatoires (vaccinations contre la Diphtérie, le Tétanos, la Poliomyélite) et les vaccinations recommandées (contre les maladies telles que la tuberculose, la coqueluche, la rubéole, la rougeole, les oreillons, la varicelle, la grippe, l'hépatite B, le zona, contre les infections invasives à haemophilus influenzae de type B, à pneumocoque, à méningocoque C et les infections à papillomavirus humains).

• La vaccination « voyageurs » Il est centre de vaccination international ou voyageurs. A ce titre, il renseigne et vaccine toute personne souhaitant se rendre dans certaines régions du globe dites à risque sanitaire. Il est notamment habilité à effectuer la vaccination obligatoire anti ama-

rile (contre la fièvre jaune).

• La lutte contre la tuberculose II abrite le Centre de lutte contre la Tuberculose (CLAT) en charge de coordonner la lutte antituberculeuse au niveau du département. Il effectue les enquêtes autour des cas de tuberculose et la surveillance des populations exposées. Cette mission, compétence de l'Etat, est exercée par délégation par le Département.

• Le dépistage et le diagnostic des infections sexuellement transmissibles : prévention, information, dépistage et suivi sont ainsi proposés à travers le CeGIDD.

Depuis le 1er janvier 2016, Il est habilité par l'ARS pour le CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles).

Le CeGidd assure la prévention, le dépistage et le diagnostic du VIH et des hépatites ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés, la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles (IST). Il remplit une mission de service public auprès de tous notamment des publics à risque.

CHIFFRES CLÉS

3 712 vaccinations effectuées

130 tests tuberculiniques réalisés



Des conditions d'accueil et de travail optimales

PAR ROZENN GUYOT DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ÉDUCATION ET BÂTIMENTS

Derrière ces deux domaines bien distincts (Education et Bâtiments) se cache un objectif commun, offrir des conditions d'accueil et de travail optimales :

- Pour le public dont les collégiens et les enseignants haut-pyrénéens font partie (des espaces de travail adaptés, du matériel informatique performant, une tions éducatives,...);
- Pour les agents du Département (par les travaux de maintenance, l'entretien des locaux, la relocalisation

Au quotidien, c'est bien cet objectif qui anime les 270 agents de la DEB, qu'ils soient techniciens travaux, agents de propreté, cuisiniers ou comptables.



de gauche à droite :

Christian Lautré, Directeur des Bâtiments Rozenn Guyot, Directrice Générale Adjointe de l'Education et des Bâtiments Marie-Bernard Claverie, Directrice de l'Education Sophie Olivares, Chef du Service Patrimoine



Préparons l'avenir

Les années vécues au collège sont importantes pour la construction des jeunes et futurs citoyens. C'est un lieu incontournable de sociabilisation, d'éducation et de culture, autant de raisons pour que le Département s'y implique tout particulièrement.

D'abord pour le cadre de vie des collèges publics où il assure les travaux d'entretien et de rénovation, la restauration scolaire, l'équipement, le fonctionnement et la maintenance informatique mais également par un soutien actif aux actions éducatives.

Avec le Conseil Départemental des Jeunes et l'appui aux initiatives collectives portées par les jeunes, le Département s'investit pour promouvoir la participation active de la jeunesse haut-pyrénéenne dans des projets citoyens.

Faire confiance aux jeunes, c'est préparer l'avenir en confiance!



Créer les conditions de la réussite scolaire

Le Département assure, en étroite relation avec les chefs d'établissement et leurs équipes, différentes missions dans les collèges :

- l'aide au fonctionnement des collèges publics et privés ;
- · la construction, l'entretien et l'équipement des collèges publics ;
- le service de restauration scolaire :

160 agents techniques du Département assurent les missions d'accueil, de maintenance, de restauration et d'entretien dans 18 des 20 collèges publics haut-pyrénéens (hors les cités scolaires d'Argelès-Gazost et de Vic-en- Bigorre dont la gestion relève de la Région).

Pour conforter son ancrage en Occitanie, le Département contribue à la dotation de 3 000 collégiens en matériel pédagogique occitan et, dans le cadre de 6 écoles publiques bilingues, à l'initiation à l'occitan de 2 000 écoliers.

Il participe également au développement du pôle universitaire tarbais qui, avec plus de 6.000 étudiants, constitue le cinquième campus en région Occitanie et le deuxième sur l'académie de Toulouse. Il propose 84 formations, hors classes préparatoires des lycées.

CHIFFRES CLÉS

10 317 collégiens dont **8 382** fréquentent les collèges publics

1 980 271 € de dotation de fonctionnement (hors frais de personnel) et 1 776 960 € de travaux de rénovation et de réhabilitation pour les collèges publics

1 006 109 € de dotation de fonctionnement pour les collèges privés (dont frais de personnel)

3 032 collégiens étudient l'occitan

2 016 écoliers bénéficient d'une initiation à l'occitan

160 agents techniques dans les collèges

6 000 étudiants dans le supérieur

318 étudiants bénéficient d'une bourse du Département pour un montant total de **270 685 €**



Déploiement du Numérique dans les Collèges

Après la phase de préfiguration lancée par l'État via un appel à projets en 2015 auquel le Département a répondu avec le Collège Paul Eluard de Tarbes, l'État a lancé fin 2015 un nouvel appel à projets en préparation de la rentrée scolaire 2016-2017.

Pour rappel, le Département a retenu l'équipement en tablettes individuelles pour le Collège Paul Eluard : les enseignants ont été dotés avant Noël 2015 puis tous les élèves de 5ème après les vacances d'hiver (début mars 2016).

A la rentrée scolaire 2016, ce sont les nouveaux élèves de 5ème qui ont reçu leur tablette et à la rentrée scolaire 2017 les élèves de 5ème et 6ème clôtureront l'opération.

Le coût total de cette 1ère expérimentation s'élève à environ

400 000 € sur 3 ans (tablettes, réseaux..) dont une participation de 220 000 € de l'État. Le collège Paul Eluard étant situé en REP (Réseau d'Education Prioritaire), la participation de l'Etat est de 380 € par enseignant et élève équipés.

De la même manière en 2016, les élus ont décidé de retenir les collèges des 3 Vallées à Luz-St-Sauveur et du Haut-Lavedan à Pierrefitte-Nestalas. Ils entreront à leur tour en phase opérationnelle de ce projet au cours de l'année scolaire 2016/2017. La participation de l'Etat, pour

ces 2 établissements implantés hors zone REP, s'élève à 190 € par élève et 380 € par enseignant équipés.

CHIFFRES CLÉS

658 000 € coût total sur les 3 collèges (Paul Eluard, Luz-St-Sauveur, Pierrefitte-Nestalas)

317 000 € montant de la participation de l'Etat

880 tablettes distribuées

MONIQUE LAMON

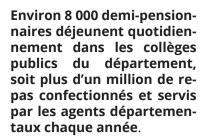
PRÉSIDENTE DE LA 4^{èME} COMMISSION : ÉDUCATION, CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

« Le Département travaille avec la Chambre d'Agriculture pour proposer, à la restauration collective, une plateforme de distribution de produits locaux en circuit court. Nous essayons autant que possible d'utiliser les produits du territoire dans nos cantines. »



Le Département organise et met en œuvre la restauration dans les collèges publics en termes de personnels, d'équipements et de tarification.

Ses priorités demeurent la qualité nutritionnelle, l'éducation alimentaire, la sécurité sanitaire, l'emploi des produits locaux et bio, la formation des personnels de restauration et la modernisation des demi-pensions.



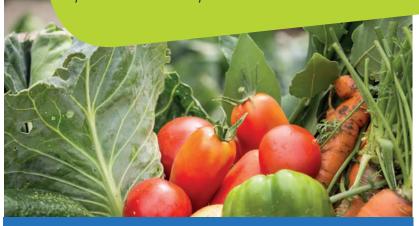
Une responsabilité importante incombe donc au Département et à ses personnels (cuisiniers et agents de restauration) afin de garantir la qualité mais aussi la sécurité de ces prestations.

CHIFFRES CLÉS

8 000 collégiens déjeunent quotidiennement dans les collèges publics du Département

1 159 566 repas annuels préparés et servis par des agents du Département

7 collèges engagés dans une démarche d'approvisionnement local en produits bio dont deux labellisés « Ecocert » en 2016



L'équilibre alimentaire et la prévention de l'obésité

L'alimentation équilibrée et variée des élèves est une exigence règlementaire depuis 2011.

Aussi, le Département a décidé d'accompagner les cuisiniers et les gestionnaires des établissements dans l'élaboration des menus. A cet effet, un plan alimentaire a été mis en place avec une diététicienne qui contrôle et valide les menus établis par chaque collège, conformément aux exigences réglementaires.

La sécurité alimentaire des repas

La santé, la sécurité et l'hygiène alimentaire constituent des préoccupations majeures pour le Département. Cela se traduit par la mise en place de procédures de contrôle, de prévention et de sélection des matières premières servie aux élèves. Toute la chaine de production des repas est ainsi surveillée.

La qualité des repas produits : de la fourche à la fourchette

Le contenu des assiettes fait également l'objet d'un travail incitant les services de restauration scolaire à recourir davantage aux produits de proximité et aux produits bio.

Ces exigences visent à améliorer la qualité des repas servis aux élèves tout en leur permettant de profiter de la richesse des productions haut-pyrénéennes et de leurs qualités gustatives.

La volonté du Département est de permettre aux collégiens de manger « bien et sainement » tout en soutenant la filière agricole locale

Cela nécessite, au travers de partenariats, la mise en place de filières d'approvisionnement adaptées.

Des visites des chefs cuisiniers des collèges chez les producteurs ont notamment été organisées par la Direction de l'Education. Elles ont permis une meilleure connaissance des circuits d'échanges et des contraintes de chacun.

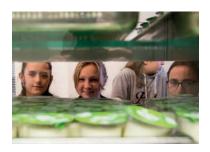
La traditionnelle réunion de rentrée 2016, organisée à l'attention des 20 chefs d'établissement des collèges publics, s'est tenue à l'abbaye de l'Escaladieu. Elle a été l'occasion de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs notamment à l'occasion du repas pour lequel des chefs cuisiniers des collèges ont mis en valeur les produits locaux.

Du bio dans les assiettes

En partenariat avec le GAB65 (Groupement d'Agriculture Biologique des Hautes-Pyrénées) le Département a accompagné en 2015 et 2016 les deux collèges pilotes de Pierrefitte-Nestalas et Luz-St-Sauveur pour l'introduction dans leurs menus de produits issus de l'agriculture biologique. Une certification a été délivrée à ces deux établissements par l'organisme ECO-CERT (Organisme de contrôle & de certification au service de l'homme et de l'environnement en France).

Forts de ce succès, depuis la rentrée scolaire 2016, 5 autres collèges participent à cette démarche, ceux d'Arreau, de Loures-Barousse, de St-Laurent-de-Neste, de Séméac et le collège Victor Hugo de Tarbes.

Des actions de sensibilisation à destination des élèves de 6ème seront menées dans ces établissements.



« Bien manger à la cantine » avec le Conseil Départemental des Jeunes (mandature 2014-2016)

Un des deux axes de travail retenus par le Conseil Départemental des Jeunes a été centré sur la restauration scolaire.

Conduits par la commission « bien manger à la cantine », les thèmes de réflexion ont porté sur :

- l'accroissement des produits locaux et BIO dans les processus d'approvisionnement;
- la pertinence des circuits de distribution (locaux, courts, longs).

Leurs travaux ont permis la réalisation de vidéos et d'affiches de sensibilisation à la qualité des aliments et à la valorisation des produits locaux. Ces vidéos seront diffusées au sein des espaces de restauration des établissements.

L'instauration au sein des établissements d'une « Commission restauration » fait également partie de leurs propositions.



Les 35 collégiens du Conseil Départemental des Jeunes 2014-2016 ont rempli pleinement leur rôle d'élus en participant aux actions de la collectivité

Cette 8^{ème} promotion a clôturé son mandat en octobre 2016 et laissé la place à une nouvelle mandature 2016-2018 constituée en décembre. Ses thématiques de travail s'inscriront à nouveau dans les projets portés par l'Assemblée Départementale.



Animations sur le Salon agricole de Tarbes

Accompagnés par des chefs cuisiniers des collèges publics, les jeunes élus ont participé à des ateliers culinaires sur le stand du Département.

Ce fut l'occasion pour eux de montrer au grand public leur investissement pour la qualité gustative et nutritionnelle des repas. Ces actions de sensibilisation ont connu un succès remarqué lors de ce salon.







Démarrage des travaux du nouveau siège du Département

Le chantier de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne délégation militaire départementale sise 7 rue Gaston Manent à Tarbes a été ouvert début 2016.

Il deviendra à terme le nouveau siège du Département et permettra ainsi l'accueil au cours de l'année 2017:

- des Elus du Département ;
- du Cabinet du Président ;
- de la Direction de la Communication :
- · de la Direction Générale;
- de la Direction des Assemblées ;
- de la Direction du Développement Local.

Il abritera également trois salles de réunions et une salle de réception.

La réhabilitation porte sur l'ensemble du bâtiment ainsi que sur les dépendances et les espaces extérieurs soit 2 600 m² de Surface Dans Œuvre (SDO) pour le bâtiment principal, 380 m² de SDO de dépendances sur près de 5 000 m² de terrain au total (dont parkings et espaces verts).

Ce chantier intervient à la suite d'une étude conduite en 2013 visant à rationaliser le patrimoine immobilier occupé par les services départementaux sur l'agglomération tarbaise.

Les objectifs recherchés sont :

- améliorer les conditions d'accueil du public;
- améliorer le fonctionnement des directions et leurs conditions de travail;
- rationaliser le parc immobilier du Département ;
- mettre en conformité les bâtiments (sécurité incendie et accès handicapés);

 réduire les coûts de fonctionnement du parc immobilier.

Ce chantier présente de nombreux enjeux en termes de performance environnementale et énergétique.

Il a en effet été retenu par l'appel à projets « bâtiments économes de qualité environnementale en Midi-Pyrénées» lancé par l'ADE-ME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

CHIFFRES CLÉS

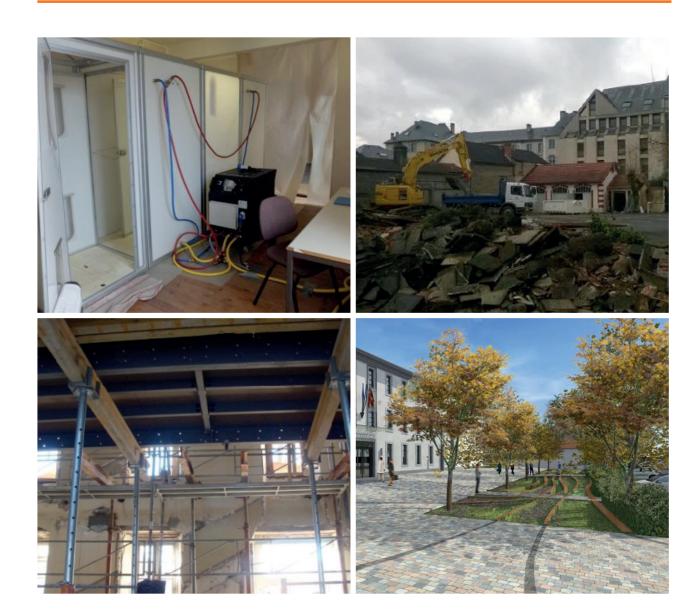
4,33 M € HT coût total de l'opération, dont subventions :

- ADEME **257 894 €**
- FEDER 142 106 €





Les travaux de réhabilitation et de réaménagement ont débuté en février 2016. La première étape, les opérations de désamiantage, s'est achevée en mai 2016. Pas moins de 6 tonnes de déchets amiantés ont été traitées par inertage (incinération à haute température).





De mars à juillet 2016, les travaux de démolition des bâtiments non conservés ainsi que des espaces intérieurs du bâtiment principal ont été engagés.

Depuis le mois de septembre 2016, les travaux de réhabilitation sont en cours pour une livraison en juillet 2017.













L'année 2016 a vu l'attribution de 3 concours architecturaux lancés par le Département

Le premier concerne l'extension et la réhabilitation du collège Massey à Tarbes.

D'un coût total de 3 M € HT, les travaux porteront sur l'extension de la demi-pension, la mise aux normes de l'accessibilité ainsi que la réhabilitation intérieure et extérieure des bâtiments.

Le deuxième vise à la réhabilitation du site occupé par une partie des services de la Direction de la Solidarité Départementale implantée rue Gaston Dreyt à Tarbes.

Ce projet permettra, outre des conditions d'accueil des publics

plus confortables, le regroupement des équipes des Maisons Départementales de la Solidarité de l'agglomération tarbaise, soit 160 agents, et une meilleure proximité avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le dernier conduira à la refonte des locaux de la Direction de la Solidarité Départementale implantés place Ferré à Tarbes. Les 4 M € HT de travaux de ré-

Les 4 M € HT de travaux de réhabilitation et notamment d'isolation thermique permettront de proposer aux publics, et aux 210 agents qui y travaillent, plus d'espaces et de meilleures conditions d'accueil.

CHIFFRES CLÉS

260 011 m² surface totale du patrimoine immobilier du Département

112 ensembles immobiliers sont la propriété du Département



Transfert de la compétence transport

PAR PHILIPPE DEBERNARDI DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ROUTES ET TRANSPORTS

La loi NOTRe du 7 août 2015 transfère notamment la compétence transports à la nouvelle Région Occitanie, que ce soit les transports scolaires, mais également les lignes régulières interurbaines.

Pour les équipes du Département et de la Région, cela constitue un véritable défi que de mener à bien ce transfert tout en continuant à offrir un service de qualité auquel les haut-pyrénéens sont attachés.

Un travail intense et continu a débuté au printemps 2016, travail qui se prolongera tout au long de l'année 2017 jusqu'au transfert des personnels prévu le 1er janvier 2018.



de gauche à droite :

Régis Gaubert, Chef d'Agence de Tarbes et du Haut Adour • Franck Bouchaud, Directeur des Routes Philippe Meunier, Chef d'Agence du Val d'Adour • Emmanuel Lavigne, Chef du Service Entretien et Patrimoine Routier • Johanne Portassau, Chef du Service Administration Budget Bernard Duclos, Chef d'Agence des Gaves · Stéphanie Thabaud-Donadille, Chef de service Investissement Routier • Patrick Oletchia, Chef d'Agence Plateau de Lannemezan, des Vallées des Nestes et de Barousse • Philippe Debernardi, Directeur Général Adjoint des Routes et des Transports Philippe Casassus-Builhe, Chef d'Agence des Coteaux · Mickael Gaye-Metou, Chef de Service Coordination et Exploitation de la Route





Sécurisation des Gorges de Luz

En février et mai 2016, la RD921 dite « des gorges de Luz» a été impactée par trois chutes de blocs rocheux sur des zones non identifiées comme étant à risque lors des investigations antérieures.

Ces éboulements ont entrainé des dégâts importants sur les infrastructures routières endommageant fortement la « casquette » destinée à préserver la route de la chute de ces rochers, bloquant temporairement l'unique route d'accès hivernal au secteur Luz/Gavarnie.

Afin de remettre en circulation au plus vite cet itinéraire, le Département a engagé des travaux destinés à réparer la « casquette » et à traiter les principales instabilités (200 000 € TTC).

Parallèlement, l'Etat a réalisé une étude globale de ce secteur afin d'identifier les risques sur ces zones. De gros travaux de sécurisation ont été engagés par la commune de Chèze avec les concours techniques et financiers du Département, travaux en cours depuis le 3 octobre 2016.

Le Président du Département a demandé « une intervention urgente de l'Etat au plus haut niveau » sur l'ensemble de l'itinéraire des gorges de Luz, afin de prendre toutes mesures nécessaires à la sécurisation de ce tronçon à risque.

Le Département distingué aux Trophées ORQUASI

Destiné aux métiers des Travaux Publics le Trophée ORQUASI (Observatoire Régional de la Qualité de Service des Infrastructures) intègre la diversité des matériaux et des savoir-faire mis en œuvre.

La 1^{ère} édition s'est déroulée à Toulouse le 17 novembre 2016.

Ce trophée récompense les collectivités locales ayant entrepris des travaux d'infrastructures innovants ou stimulé une politique dynamique et innovante d'entretien du patrimoine et des infrastructures.

Il est attribué par un jury composé d'experts présidé par le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) M. Jean Louis Chauzy.

Le Département des Hautes-Pyrénées s'est vu remettre le trophée sur la thématique «Gestion de crise» notamment pour le rétablissement des accès à la commune de Gazost. Les points mis en avant par le jury ont été : la réactivité, la mobilisation des acteurs publics et privés et l'utilisation innovante de drones pour les levés topographiques de zones inaccessibles.

L'innovation de ce chantier réside dans la réactivité de la réponse apportée face à un évènement exceptionnel. Elle a permis le démarrage des premiers travaux au lendemain de l'évènement, en s'appuyant sur des entreprises partenaires de la FDBTP ayant déjà joué un rôle crucial pour la reconstruction après les crues du 18 juin 2013.

Ce trophée récompense l'impulsion politique, les innovations techniques (relevés topographiques par drone, études géotechniques permettant de définir une solution), la réactivité en termes de délais de réalisation et le partenariat via une mobilisation collective du secteur public (Etat, Département, Commune) et du secteur privé (bureaux d'études, entreprises).





des routes à Lalanne-Trie

Le vendredi 23 septembre a eu lieu l'inauguration du nouveau centre d'exploitation des routes de Lalanne-Trie.

Ce centre d'exploitation abrite les bureaux, garages et ateliers nécessaires à l'entretien et l'exploitation des 152 km de routes départementales du secteur.

La construction du nouveau bâtiment s'inscrit dans un projet de modernisation de l'organisation des équipes en charge des routes départementales. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des usagers et d'améliorer les conditions de circulation.

Ce nouveau centre est aménagé en 2 parties fonctionnelles :

- une partie exploitation de 304 m² composée d'un garage, d'un atelier et d'un magasin;
- une surface de 190 m² affectée à des fonctions de bureau, lieux de vie et sanitaires;
- à l'extérieur, 1 233 m² de voirie et réseaux divers, avec des box à matériaux et sel, une aire de lavage et 2 290 m² d'espaces verts.

Le coût total de l'opération s'élève à 495 000 € HT.

CHIFFRE CLÉ

10 des 14 entreprises ayant réalisé les travaux sont basées dans les Hautes-Pyrénées





RD938 : Travaux d'aménagement du pont de la Baquère à Sai<u>nt-Laurent-de-Neste</u>





RD72 : Travaux de confortement des appuis du Pont de Mazères-de-Neste

RD108 : Travaux d'amélioration des garde-corps du pont de Camous

L'entretien du réseau routier départemental

Le Département des Hautes-Pyrénées a en charge l'entretien, la modernisation et la sécurisation de 3 000 km de routes départementales dont 1 350 km en zone de montagne, de 1 000 ouvrages d'art, ainsi que de l'ensemble des équipements routiers.

Il participe également au financement de nouvelles infrastructures routières.

32 700 000 € investis par le Département sur le réseau routier départemental en 2016, soit 10 900 € par km.

La Direction des Routes et des Transports pilote la programmation, la conception et la réalisation des travaux, ainsi que l'information routière pour les usagers.

Les agents de la DRT assurent au quotidien l'entretien du domaine routier.

Un service de viabilité hivernale est mis en place afin de maintenir un réseau offrant des conditions de circulation et de sécurité optimales ainsi qu'un site internet **inforoute.ha-py.fr** pour lequel 3 agents de permanence de novembre à début avril organisent les remontées d'informations et effectuent leur mise en ligne (113 000 visites durant la période hivernale 2015-2016, dont 5 330 visites dans la journée du 27 février 2016 lors d'un épisode neigeux en matinée).

5 agences territoriales regroupant 26 centres d'exploitation sont implantées sur le département pour assurer la gestion opérationnelle et l'entretien des routes, tout en contribuant au développement du territoire.

Le Parc Routier Départemental implanté sur la zone de Bastillac Sud à Tarbes entretient la flotte automobile, réalise des travaux routiers sur le réseau départemental et effectue des expertises sur les réseaux et chantiers départementaux.

L' « usine » de Capvern produit la grave émulsion.

CHIFFRES CLÉS

3 000 km de routes départementales

1 350 km routes en zone de montagne

1 000 ouvrages d'art

1 800 tonnes de sel utilisées pour la campagne de viabilité hivernale



Des chantiers routiers réalisés en 2016

RD921 : fin des travaux de réparations liées aux dégâts d'intempéries (crues juin 2013 - janvier 2014, juin 2014 - février 2015), pour un montant de 3.3 M €

RD921: travaux de sécurisation des gorges de Luz, suite à l'éboulement de février 2016

RD817 - RD21 : commune de Séméac - modification carrefour et mise en place de feux tricolores



Le Département est membre du Syndicat Mixte Pyrénia, propriétaire de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées, regroupant également la Région Occitanie et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées nouvellement constituée.

L'année 2016 est marquée par une augmentation significative du nombre de passagers liée pour partie à la stratégie de développement engagée depuis plusieurs années qui contribue au développement économique et touristique du département.

Sur la ligne Paris-Orly, la mise en place à l'automne d'un avion de 100 places a généré dès décembre une hausse du trafic de 40% par rapport à 2015.

La compagnie RYANAIR enregistre quant à elle, sur les deux lignes Londres-Stansted et Milan-Bergame une hausse de l'ordre de 15 % par rapport à 2015.

De plus, en 2016, le Comité Syndical de Pyrénia a approuvé le programme d'extension de l'entreprise TARMAC AEROSAVE prévue pour 2017.

Les différentes études stratégiques menées par le Syndicat Mixte Pyrénia concernent en particulier l'activité aéroportuaire, ses retombées économiques pour le département, son positionnement industriel à moyen et long terme et la réalisation d'un schéma directeur des aménagements aéroportuaires et industriels à l'horizon 2020.

CHIFFRES CLÉS

381 549 passagers (+ 2,8 % par rapport à 2015)

111 305 passagers sur la ligne Tarbes-Lourdes/Paris-Orly (+ 13 % par rapport à 2015)

1 158 207 € contribution du Département des Hautes-Pyrénées au fonctionnement de Pyrénia



Transports scolaires et interurbains

Le service des Transports du Département organise les transports scolaires et les transports interurbains des voyageurs.

Afin de participer à la politique d'aménagement du territoire et de développement local, le Département, sur le réseau Maligne, veille à assurer aux usagers et aux scolaires un service de transport de proximité sécurisé et confortable.

Le transport interurbain est assuré sur les axes structurants par 4 lignes régulières. Un parc de 18 autocars dessert ce réseau.

Sur le réseau Maligne, le Département propose un ticket à tarif unique de 2 €, une carte de 10 voyages à 15 € ou un abonnement mensuel à 40 €.

La gratuité est offerte aux demandeurs d'emploi et aux usagers bénéficiaires du RSA (cartes délivrées sous condition par le service transports).

Sur les territoires concernés par les axes secondaires, un transfert progressif des lignes « à la demande » est opéré vers les organismes tels que Communautés de communes ou syndicats. Ce transfert est soutenu par une aide financière du Département et de la Région.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le réseau Maligne est équipé d'une billettique acceptant les cartes à puce « Pastel » interopérables au niveau Régional.

Le syndicat Mixte de Transport « Le Fil Vert » a financé la création d'une e-boutique permettant le rechargement à distance des cartes Pastel. Ce service en ligne sera accessible dès 2017 sur le site du Département.

Comme en 2015, le réseau hivernal de navettes aéroportuaires destiné à desservir les stations de sport d'hiver a été mis en place de décembre à avril 2016. De même pour la ligne de transport à la demande reliant Lourdes et le Pic du Midi en service d'avril à novembre.

CHIFFRES CLÉS

10 116 élèves usagers du transport scolaire

210 élèves internes bénéficient de l'allocation individuelle

93 élèves en situation de handicap pris en charge

64 entreprises opératrices du transport scolaire (régies et transporteurs)

2 365 points d'arrêts

857 € coût moyen du transport d'un élève

83 € montant moyen financé par les familles, par an et par élève

4 155 bénéficiaires scolaires de la carte Pastel

LAURENT LAGES

PRÉSIDENT DE LA 3^{èME} COMMISSION: INFRASTRUCTURES DÉPARTEMENTALES, MOBILITÉ

« Parce que nous connaissons notre territoire, nous savons comment organiser au mieux le transport de nos élèves. Près de 10 000 enfants empruntent chaque jour le réseau scolaire Maligne réparti sur 2 365 points d'arrêts. Parce que ce savoir-faire nous est reconnu, nous avons décidé, avec l'accord de la Région, de poursuivre par délégation l'organisation et la réalisation des transports scolaires. »

Le transport scolaire compétence du Conseil Départemental jusqu'au 1er janvier 2018

La quasi-totalité du territoire (95% des communes) est desservie par les services de transports scolaires à l'exception des trajets effectués intégralement dans l'agglomération Tarbaise et sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Lourdes.

Plus de 10 000 élèves, dès l'âge de 3 ans jusqu'à la Terminale, sont transportés quotidiennement, par le biais du réseau « Maligne » ou via le réseau spécialisé « Maligne scolaire ».

Des aides individuelles sont accordées aux familles en cas d'absence de service de transport scolaire et pour certains élèves internes.

Suite à l'appel d'offre lancé début 2016, de nouveaux services de transport permettent à ce jour à 93 élèves en situation de handicap d'être transportés, dont 25 par convention avec l'Institut Médical Educatif.

La sécurité des transports scolaires est un enjeu majeur et une priorité absolue pour le Département.

Un partenariat conclu entre le Département, la Prévention Routière et de nombreux collèges, permet d'organiser des opérations de sensibilisation à la sécurité tout au long de l'année, comme la campagne pour le port de la ceinture de sécurité, réalisée et diffusée par le Département entre le 12 et le 25 septembre 2016.





L'application de la loi NOTRe transfère la compétence « Transports » du Département à la Région.

Ce transfert devait s'opérer selon le calendrier suivant:

- Les lignes régulières et les transports à la demande au 1^{er} janvier 2017; - Les transports scolaires au 1^{er} septembre
- de la même année.

Le transport scolaire destiné aux élèves et étudiants en situation de handicap n'est pas impacté et demeure une compétence du Département.

Afin de gérer au mieux cette transition, l'organisation antérieure est maintenue pour l'année 2017 avec la signature d'une convention transitoire Région - Département concernant les transports scolaires et interurbains.

Le transfert définitif de la compétence Transports à la Région interviendra donc à compter du 1er janvier 2018.

En conséquence, à cette date, le personnel affecté au service Transports relèvera statutairement de la Région Occitanie.

Dans un souci de maintien d'un service de proximité important pour la qualité de vie des usagers, l'Assemblée départementale a pris une délibération le 23 octobre 2015 afin de demander à la Région une délégation de compétence concernant le volet transport scolaire.

Au final, le Département assurera la gestion des transports scolaires, mais aussi des transports interurbains par délégation de la Région et de la nouvelle Agglomération jusqu'au 31 décembre 2019.



En 2016, le Département s'est engagé dans le Plan France Très Haut Débit (PFTHD)

Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022, c'est-à-dire proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise un investissement de 20 milliards d'euros en dix ans, partagé entre les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions proposées par l'État, le Département a défendu le projet de la phase 1 de son plan. Cette première phase prévoit la réalisation d'un réseau de fibre optique à l'abonné (45 000 prises pour 87 communes), un programme d'opticalisation des Noeuds de Raccordement d'Abonnés qui sont actuellement desservis en cuivre et la modernisation du réseau radio actuel en le passant à la technologie 4G LTE fixe. Le dossier déposé auprès du FSN (Fond pour la Société Numérique) pour cette phase 1 mobilisera un investissement total de 92 M €.



Les subventions attendues sont les suivantes :

Plan de financement de la phase 1 : 92 M €

Etat: 21 M €
Région: 14,6 M €
Europe: 1,4 M €

• Reste à financer par le Département et les EPCI : 55 M €

CHIFFRES CLÉS PPP HAUT-DÉBIT

2 862 093 € recettes de la Régie HPHD

1 990 000 € coût de fonctionnement (intégrant les coûts du PPP HD)

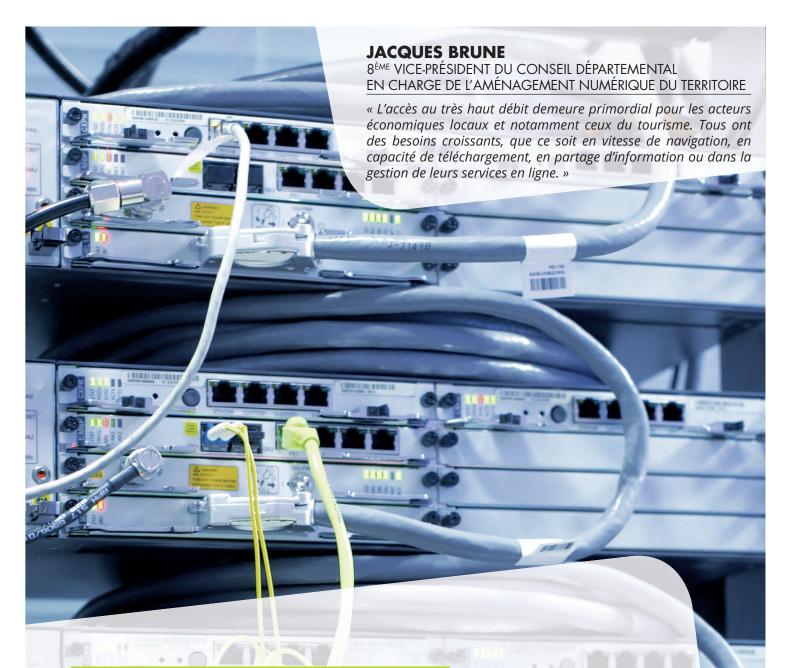
2 958 000 € montant des investissements

108 sites publics raccordés en fibre

126 entreprises raccordées en fibre

5 652 clients ADSL

462 clients sur la Boucle Locale Radio (wimax)





Extension du réseau de collecte départemental vers ARRENS-MARSOUS

- 137 000 € d'investissement ;
- Cofinancement Département, Etat, Communauté de communes ;
- 12 000 m d'extension de réseau ;
- A permis immédiatement la connexion en Très Haut Débit par fibre optique de l'entreprise « LA BALAGUERE ».

Extension du réseau de collecte départemental vers AGOS-VIDALOS

- 224 000 € d'investissement ;
- Cofinancement Département, Etat, Communauté de communes;
- 7 320 m d'extension de réseau ;
- A permis immédiatement la connexion en Très Haut Débit par fibre optique de l'entreprise « PYRENEES CHARPENTE ».

En ce qui concerne la téléphonie mobile

En 2016, le pylône de téléphonie mobile de VIELLA opéré par BOUYGUES TELECOM devient le premier site en France a assurer le « Ran Sharing » pour tous les autres opérateurs : l'infrastructure de BOUYGUES assure seule la diffusion du service 3G pour lui et les autres opérateurs (ORANGE, SFR et FREE).



Force et volontarisme

PAR SÉBASTIEN PIVIDAL DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dans la dynamique lancée par le Projet de Territoire, l'action départementale est conduite avec toujours plus de force et de volontarisme, pour le développement local.

FAR renouvelé, appels à projets pour les communes urbaines, pour les territoires et pour les pôles touristiques, nouveau fonds pour la maîtrise des déchets... Les politiques dé

Les politiques départementales sont mises à jour, claires et efficaces, au service de l'emploi et du dévelop-



de gauche à droite :

Sébastien Pividal, Directeur Général Adjoint du Développement Local Dominique Desclaux, Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque (DACEM) Claude Laffonta, Directrice de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale François Giustiniani, Directeur des Archives et des Patrimoines (DAP)



Un Projet de Territoire pour un territoire de projets

Le développement local mobilise l'ensemble des initiatives et des projets des territoires des Hautes-Pyrénées dans le cadre d'une stratégie collective de développement : le Projet de Territoire Ha-Py

Cette volonté de développer notre département est transversale et irrigue les domaines du tourisme, de l'agriculture, de l'économie, de l'environnement, de la culture, du patrimoine et du sport.

Développer, animer et attirer pour construire un projet politique solidaire au service d'un territoire en mouvement et de ses habitants.



Coopération transfrontalière : s'unir pour grandir, s'unir pour se développer

Lors du premier appel à projet du programme transfrontalier POCTEFA, le Département a obtenu la programmation de quatre projets.

- Securus 1 : sécurisation des passages transfrontaliers de Bielsa-Aragnouët et du Portalet :
- Inspyr: valorisation des produits locaux de l'agroalimentaire en circuits courts;
- PMPPM 2 : valorisation du site Pyrénées-Mont Perdu classé au patrimoine mondial de l'UNESCO;
- Pyrénées Trip (HPTE) : itinérance touristique.

Lors de cet appel à projet, l'ensemble du territoire des Hautes-Pyrénées a obtenu la programmation de 6 millions d'euros de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Depuis 2016, le Département assume durant deux ans la présidence de deux structures de coopération transfrontalière : le Groupement Européen de Coopération Territoriale HP-HP (GECT) créé avec la Diputación de Huesca et le Comité Directeur Conjoint, organe de gestion du site Pyrénées-Mont Perdu.

CHIFFRES CLÉS

6 M € montant total de la programmation FEDER

293 000 € montant total de la programmation FSE pour les 2 appels à projets lancés en 2016



Appels à projets Fonds Social Européen (FSE) 2016

Deux appels à projets ont été lancés en 2016 pour un total de 293 000 € de FSE programmés :

- un relatif aux structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) : 3 ateliers chantier d'insertion et une entreprise d'insertion concernés ;
- l'autre relatif aux opérations internes portées par le Département : le poste d'animateur clause sociale d'insertion dans les marchés publics et l'action mobilité financés.



Les nouveaux dispositifs d'Appels à Projets

Afin de mettre en cohérence ses démarches prospectives en faveur du développement territorial (Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030 et schémas départementaux) et de faire émerger des initiatives locales structurantes et innovantes, le Département a adapté ses politiques de solidarité et d'accompagnement des territoires.

C'est ainsi qu'il a mis en œuvre au 1er janvier 2016, un nouveau cadre d'intervention bâti autour de deux appels à projets annuels axés sur :

- le développement territorial, pour les projets contribuant au rayonnement du département en présentant une réelle valeur ajoutée pour ses territoires;
- · la dynamisation et l'attractivité des 18 communes urbaines de plus de 2 000 habitants par l'amélioration du cadre de vie, le maintien ou le développement des activités et services à la population et le renforcement des fonctions de centralité.

CHIFFRES CLÉS

33 projets ont été soutenus via ces 2 dispositifs représenmental de **2 286 500 €** pour 21 M € de travaux

18 projets au titre du Développement Territorial avec une aide totale de 1 386 500 € sur 12 M € de travaux notamment pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Trie-sur-Baïse, la rénol'Eterlou à Vielle-Aure, la création d'une Maison du Projet sur le quartier prioritaire de l'Ophite à Lourdes ou la réhabilitation du site des Haras de Tarbes

15 projets au titre de la Dynamisation des Communes Urbaines avec une aide totale de **0.9 M** € sur 9 M € de travaux tels que la création d'un parc naturel urbain à Vic-en-Bigorre, la réhabilitation de la Maison Cier à Argelès-Gazost ou la création d'un complexe multisports à Ossun



Fonds d'Aménagement Rural (FAR)

Mis en place par l'Assemblée Départementale en 1994, il est destiné à accompagner les communes de moins de 2 000 habitants et leurs EPCI pour l'aménagement de bâtiments publics (mairie, école, église) et l'amélioration du cadre de vie (voirie, abords, place).

Au fil des ans ce dispositif a largement fait les preuves de son efficacité.

Malgré un contexte budgétaire tendu et dans le cadre de la loi NOTRe confirmant le redécoupage cantonal (14 cantons ruraux au lieu de 30) et la possibilité aux Départements d'intervenir en matière de solidarité territoriale, l'Assemblée a réaffirmé sa volonté de pérenniser ce fonds.

Ce dernier a fait l'objet :

 d'une nouvelle modalité de répartition des dotations par canton prenant en compte la population, le nombre de communes et la longueur de voirie communale;

- d'une révision en vue de la simplification de ses critères d'attribution afin de le rendre plus dynamique;
- d'une meilleure prise en considération des projets portés par les intercommunalités.

Ainsi sur 2016, 398 collectivités ont été accompagnées dans leurs projets, pour un montant de 6.5 M € de FAR et un volume total d'investissements de près de 35 M €.

CHIFFRE CLÉ

398 Collectivités ont bénéficié d'un accompagnement au titre du FAR

Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

L'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la réalisation conjointe entre le Département et l'Etat d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP). Il vise en particulier à vérifier les conditions actuelles d'accessibilité des services au public dans les Hautes-Pyrénées, à mettre en avant les principaux enieux, besoins des habitants et conditions d'accès et à identifier un plan d'actions pour le renforcement de la qualité de l'offre existante.

En 2016, l'état des lieux des services existants et le diagnostic des besoins ont été réalisés permettant d'identifier les enjeux et axes du futur plan d'actions.

Schéma d'accessibilité : 7 enjeux clés transversaux constituent des pistes de réflexion pour structurer le futur SDAASP des Hautes-Pyrénées

- 1) Dématérialiser les services sans accroissement de la fracture numérique (différences d'accès aux équipements et aux réseaux de télécommunication et utilisation limitée des outils)
- 2) Arrêter le déclin de l'offre de services sur le territoire
- 3) Maintenir les démarches de solidarité notamment pour les publics fragiles
- 4) Pallier l'éloignement des services pour les habitants en zone de montagne
- 5) Adapter l'offre de services aux besoins périodiques
- 6) Développer les initiatives de mutualisation des services aux publics
- 7) Soutenir la coopération interdépartementale pour permettre le maintien de services de proximité.





L'appui aux propriétaires, locataires et collectivités porteuses d'une opération programmée.

En complément de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), de la Région et le cas échéant des collectivités porteuses d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, le Département soutient les travaux de lutte contre l'insalubrité et d'adaptation du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Il alloue également une subvention d'une part aux propriétaires occupants en secteur diffus pour les aider à monter leur dossier de rénovation et, d'autre part, aux collectivités porteuses d'une opération programmée.

CHIFFRES CLÉS

261 369 € ont ainsi été engagés en 2016 afin de soutenir :

129 propriétaires d'une part pour leurs travaux de maintien à domicile, résorption de leur situation d'insalubrité, mise en sécurité du logement ou rénovation de façades et, d'autre part, pour l'aide au montage de leur dossier de rénovation de logement en secteur diffus

8 collectivités pour l'animation de leurs opérations programmées d'amélioration de l'habitat



Mesures	Nombre	Montants engagés
Propriétaires occupants - Travaux autonomie	41	22 695 €
Propriétaires occupants - Travaux sortie d'insalubrité	15	102 003 €
Propriétaires bailleurs - Travaux sortie d'insalubrité	10	63 000 €
Propriétaires bailleurs - Travaux mise en sécurité	1	3 000 €
Rénovation de façades	1	1 200 €
AMO diffus	61	19 810 €
Animation des opérations programmées	8	49 661 €
Total	137	261 369 €



Mise en œuvre de la convention Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

Conformément au programme d'actions de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET) adopté en octobre 2014, le Département a fait réaliser en 2015 un audit thermique dans plus de 85 % de son parc en activité (environ 118 500 m²), représentant 90 % de sa consommation totale annuelle d'énergie finale.

Objectif affiché: s'engager sur une programmation fiable des investissements sur le patrimoine immobilier départemental en matière de travaux énergétiques et également pouvoir répondre aux engagements en matière de réduction de ses dépenses de viabilisation et d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Les objectifs de la collectivité à l'horizon 2020 sont la réduction de :

- 25% de la consommation énergétique;
- 20% des émissions de GES.

Sur la base des conclusions de l'audit, une première tranche de travaux rapidement exécutables (sans nécessité d'études

techniques complémentaires) a donc pu être proposée afin de traiter 4 sites :

- les collèges d'Arreau et de Séméac;
- le bâtiment de la Direction des Solidarités Départementales place Ferré à Tarbes permettant ainsi d'optimiser et de regrouper sur un même site l'ensemble des services sociaux de la Collectivité. Cette réorganisation assure aux usagers via un site unique une simplification des démarches. La part des travaux énergétiques représente plus de 45 % du coût total des travaux;
- la réhabilitation du site Gaston Dreyt avec le regroupement sur un site unique des Maisons Départementales de la Solidarité de l'agglomération tarbaise

pour un meilleur service rendu aux usagers. Les travaux envisagés comprendront 20% de travaux énergétiques visant à améliorer le bilan énergétique du site.

L'ensemble de ces opérations mobilisent une enveloppe financière de la part du Ministère de l'Économie, du Développement Durable et de l'énergie d'un montant global de 1,057 M €. Le montant financé par le Département sur ces opérations est de 2 308 000 €.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT



Politique de l'Eau

La Politique de l'Eau du Département vise 3 objectifs prioritaires :

- · garantir la qualité de l'eau potable et de l'assainissement;
- accompagner les acteurs locaux dans la gestion durable de la ressource en eau;
- · préserver l'équilibre des milieux aquatiques.

Le Département intervient ainsi dans les domaines de l'assainissement, de l'eau potable, de la qualité des eaux et de la gestion des cours d'eau :

- un accompagnement des collectivités et des propriétaires privés dans leurs investissements contribuant à une meilleure gestion de l'eau au niveau des captages et du rendement des réseaux;
- une meilleure épuration au travers de la veille du Service d'Assistance Technique aux Exploi-

tants des Stations d'Epuration (SATESE);

- une meilleure gestion des milieux aquatiques (cours d'eau) par les actions de la Cellule d'Animation Territoriale de l'Espace Rivière (CATER);
- la participation aux dispositifs contractuels de prévention des crues et des inondations (Adour, Gaves et Nestes) dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, contrats de rivières et de bassin.

30 opérations pour des études et travaux d'eau potable soit 312 812 € d'aides départementales

21 opérations pour des études et travaux d'assainissement soit 553 120 € d'aides départementales

112 stations d'épuration contrôlées

3 créations: Arras-en-Lavedan (1 150 Equivalents Habitants.) - Aucun (900 E.H.) - Capvern Roqueda (130 E.H.)

1 réhabilitation : Guchen (1 300 E.H.)

380 interventions sur les cours d'eau auprès des maîtres d'ouvrages publics et privés

40 dossiers de déclaration ou d'autorisation « Loi sur l'Eau »



Maîtrise des déchets ménagers

La maîtrise des déchets ménagers est également un axe fort d'intervention du Département, notamment par la mise en place d'actions d'accompagnement et de sensibilisation de divers publics.

Bien que la loi NOTRe ait transféré la compétence de la planification de la gestion des déchets aux Régions, le Département poursuit ses actions de sensibilisation et d'accompagnement, au titre de la solidarité territoriale.

Accompagné par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) il est engagé dans un programme visant à favoriser la réduction et le tri des déchets en :

- proposant des outils de sensibilisation au grand public;
- animant un réseau départemental d'acteurs sur ce sujet;
- accompagnant et en soutenant financièrement les projets des structures compétentes sur le territoire;
- poursuivant l'animation de l'observatoire départemental;
- travaillant sur l'éco-exemplarité de ses propres services et domaines de compétences.

Nouveau règlement d'intervention pour le Fonds départemental de Maitrise des déchets

Ce fonds est axé prioritairement sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets.

Le Département accompagne également les projets du Centre Permanent d'Information à l'Environnement (CPIE) pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets auprès du grand public et des scolaires.

Les élus du Département ont fait le choix de maintenir le Fonds départemental de maitrise des déchets pour les années 2017-2018.

23 dossiers ont été soutenus en 2016 pour un montant d'aides de 379 382 €

Le nouveau règlement d'intervention et la typologie des investissements soutenus sont disponibles sur le site internet du Département :







La garderie : du Lac de : Puydarrieux

Depuis 2006, le lac de Puydarrieux (220 ha) est intégré au réseau Natura 2000 comme « zone de protection spéciale » pour certaines espèces telles que la grue cendrée (site d'envergure nationale).

Deux agents du Département assurent quotidiennement la garderie de la zone de quiétude, le suivi scientifique des populations d'oiseaux en partenariat avec les instances chargées de la faune et de la flore et l'information du public.

L'action du Département a permis de donner au lac de Puydarrieux une notoriété suffisante pour qu'il devienne un outil de développement économique du Pays des Coteaux.



🔁 Milieux et paysages

Le Fonds Départemental pour l'Environnement (FDE) permet d'aider majoritairement les maîtres d'ouvrage assurant une gouvernance des milieux aquatiques par la gestion et la restauration des cours d'eau.

Il soutient les démarches de protection et de mise en valeur de la flore et la faune des Hautes-Pyrénées.

Il finance des actions d'éducation au développement durable auprès des scolaires et du grand public. Au total, 22 actions ont été financées pour un montant d'aides de 201 035 € sur 2016.

Le Département participe également dans le cadre de conventions au financement d'organismes partenaires investis dans la protection des milieux naturels des Hautes-Pyrénées, par exemple le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE), le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE), le Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi Pyrénées.

L'aménagement foncier

4 opérations d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF), sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hautes-Pyrénées sont actuellement en cours :

- 1 opération liée à l'aménagement de la RN21 entre Tarbes et Lourdes (maître d'ouvrage : Etat DREAL 51 ha d'emprise routière) :
- AFAF d'ADÉ-LOURDES, avec extension sur JULOS : 229 ha avec exclusion d'emprise.
- 2 opérations liées à l'aménagement de la RD8 entre Soues et Arcizac-Adour (maître d'ouvrage : Département des Hautes-Pyrénées 20 ha d'emprise routière)
- AFAF d'ARCIZAC-ADOUR BERNAC-DESSUS VIELLE-ADOUR : 163 ha avec inclusion d'emprise ;
- AFAF d'ALLIER BARBAZAN-DEBAT SALLES-ADOUR SOUES : 195 ha avec exclusion d'emprise.
- 1 opération liée à l'aménagement de la ZAC Pyrénia (maître d'ouvrage de la ZAC : Syndicat Mixte Pyrénia 189 ha d'emprise)
- AFAF d'AZEREIX-OSSUN, avec extension sur IBOS: 1 880 ha avec exclusion de l'emprise de la ZAC.
- 4 opérations pour un montant de dépenses en 2016 de 98 331 €.



Le Projet de Territoire Le Projet de Territoire Ha-Py 2020-2030 a été initié par le Président du Département des Hautes-Pyrénées et élaboré dans le cadre d'une démarche collective et collaborative associant élus de toutes sensibilités, acteurs économiques, sociaux, associatifs, consulaires

et plus largement toutes les forces vives de ce territoire. Concrètement il comporte une ambition partagée au travers de 12 chantiers prioritaires. Mais surtout il a suscité un formidable état d'esprit, ce-

L'animation stratégique du Projet de Territoire est assurée par un collectif d'acteurs réunis en association « Ambition Pyrénées » : le Département, la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, la ville de Tarbes, la CCI, la Chambre d'Agriculture et la

L'année 2016 a été une année très riche pour le Projet de Territoire.

lui de travailler différemment et de jouer collectif.

3 projets clés ont vu leurs premières concrétisations :

le lancement de la signature territoriale HaPy Saveurs ;
la mise en réseau des filières alimentaires de qualité.

Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

la reconnaissance du label French Tech;

Hautes-Pyrénées, Territoire «French Tech»

Les Hautes-Pyrénées ont candidaté pour intégrer un réseau national thématique French Tech.

Cette candidature a été retenue le 25 juillet 2016. Le territoire est désormais membre du réseau French Tech « #CleanTech #Mobility » reconnu comme un écosystème favorisant l'éclosion et le développement de startups innovantes sur le thème du numérique et de la transition énergétique.

Le pilotage et la gestion opérationnelle de la French Tech Hautes-Pyrénées sont assurés par le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) Crescendo et plus particulièrement par la Mêlée Adour, structure interne, fédératrice des acteurs de l'économie numérique.

L'objectif est de garantir aux startups et porteurs de projets innovants l'accès à un environnement performant pour la création et le développement de leur entreprise.

Une feuille de route et un plan d'actions pour 2017 (relais du concours EDF Pulse Occitanie, Hackathon, ...) ont été fixés afin de développer cet environnement et d'accueillir de nouvelles startups.

Enfin, un référent thématique a été recruté afin d'animer ce réseau local.

CHIFFRES CLÉS

Tripler en quatre ans les levées de fonds en direction des entreprises locales

Doubler le nombre de startups créées en 3 ans

Développer des formations supérieures spécialisées dans la transition énergétique

Augmenter de 30% en 5 ans le nombre de salariés de la filière transition énergétique

Doubler le nombre des visiteurs lors d'événements thématiques



La signature « HaPy Saveurs »

Le Département et les trois chambres consulaires des Hautes-Pyrénées ont créé en mars 2016 la signature « HaPy Saveurs ».

Elle est destinée à mettre en valeur les produits et savoir-faire alimentaires et agro-alimentaires emblématiques des Hautes-Pyrénées.

Dans un premier temps une Charte et un cahier des charges définissant les produits « HaPy Saveurs » ont été élaborés avec les professionnels dont le syndicat des bouchers des Hautes-Pyrénées.

Lors du Salon de l'Agriculture de mars 2016, une quinzaine de bouchers se sont engagés dans cette démarche.

Durant l'année, ce travail a été poursuivi afin de proposer aux consommateurs dès 2017 de la viande estampillée HaPy Saveurs dans les grandes et moyennes surfaces du département (travail multipartenarial avec les éleveurs, les grandes surfaces et les transformateurs/abatteurs).

Un des autres axes de développement est l'identification des restaurateurs haut-pyrénéens travaillant avec des produits locaux. Ce recensement est en cours et devrait être achevé en 2017.

La signature HaPy Saveurs consacre un terroir, un savoir-faire et une communauté.



NICOLE DARRIEUTORT

9^{èME} VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN CHARGE DE L'ACTION CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

« Cet accueil a permis aux nouveaux médecins de découvrir les Hautes-Pyrénées, l'organisation du système de santé local, mais aussi les atouts liés à notre qualité de vie. Chaque année, plus de la moitié des nouveaux internes sont originaires d'une autre région. »

Journée d'échanges et de travail avec les professionnels des filières alimentaires d'excellence

Les filières alimentaires emblématiques haut-pyrénéennes sont nombreuses (Madiran, Porc noir de Bigorre, Haricot Tarbais, AOC Barèges Gavarnie, Poule noire d'Astarac, Veau Grain de Soie, Oignon de Trébons). Bien qu'étant à des stades de développement différents, elles sont susceptibles de nouer des synergies pour renforcer leurs actions.

Réunis le 24 octobre 2016 par le Département et la Chambre d'Agriculture dans un lieu emblématique, le château Bouscassé à Madiran, les professionnels (producteurs, restaurateurs, commercialisateurs, acteurs du tourisme, etc...) ont travaillé sur trois thèmes clés :

- la production et disponibilité de la ressource locale ;
- la commercialisation et les attentes des marchés;
- l'organisation et la gouvernance des filières et la robustesse des modèles économiques.

Outre les réalisations relatives à ces 3 projets, le Projet de Territoire a vu se poursuivre certaines actions initiées en 2015 :

• L'accueil des internes de Médecine Générale : après avoir mobilisé les médecins généralistes pour accueillir des internes en stage, le département accueille désormais chaque semestre une quarantaine d'internes tant dans ses hôpitaux que chez les médecins.

Le Département, représenté par Nicole Darrieutort, a participé à deux temps forts de leur internat :

- la journée d'accueil de l'ensemble des internes en Médecine Générale de 1^{ère} année de la faculté de Rangueil ;
- la soirée d'accueil des internes en stage dans le département en début de semestre. Cette réunion a permis de mieux cerner les attentes des internes et des maîtres de stage.



Organisation d'un speed-dating « rencontres rapides » associations/entreprises.

Dans le cadre du chantier « Bien vivre ensemble », un troisième speed-dating mettant en contact des entreprises et des associations a eu lieu le 9 juin permettant ainsi à 10 associations de nouer des premiers contacts en vue de partenariats futurs avec ces entreprises.



La loi NOTRe du 7 août 2015 stipule que les Départements ne peuvent plus financer les organismes créés pour concourir au développement économique à compter de 2017.

Le Comité Départemental de Développement Economique (CDDE), créé pour contribuer au développement de l'économie du département, a ainsi été amené à évoluer.

Au cours de l'année 2016, un nouveau modèle de soutien à l'économie locale a été bâti afin de prendre en compte le nouveau cadre législatif et répondre aux besoins de développement des entreprises de notre territoire haut-pyrénéen.

Les missions du CDDE relevant notamment du soutien à l'innovation, du développement et de l'accompagnement des entreprises seront reprises par l'agence régionale de développement MADEELI. Une antenne départementale de l'agence régionale a été ainsi créée au 1er janvier 2017.

Les statuts du CDDE ont évolué pour se recentrer sur le pilotage de la plate-forme d'initiative locale (Initiative Bigorre) et sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA vers la création d'activités.

Pour prendre en compte l'évolution du périmètre d'intervention du CDDE, l'association sera rebaptisée « Initiative Pyrénées ».



Mise en œuvre d'un nouveau dispositif de soutien au tourisme par le Département des Hautes-Pyrénées

Afin d'améliorer sans cesse l'efficacité des politiques publiques départementales, le Département des Hautes-Pyrénées a décidé de réviser ses différents dispositifs d'aide aux territoires.

Aussi, en matière de développement touristique, il a été proposé de préparer un nouveau dispositif au service des axes stratégiques définis par le Projet de Territoire Hautes-Pyrénées 2020-2030 :

- œuvrer à l'amélioration de l'offre d'hébergements ;
- mettre en tourisme le territoire;
- aller vers l'excellence commerciale;
- développer la culture touristique;
- animer une nouvelle coopération entre les acteurs publics et privés.

10 pôles couvrant l'ensemble du territoire départemental et constituant des espaces de séjours touristiques se sont dessinés autour de stations et de sites à forte notoriété:

Gavarnie / Cauterets - Pont d'Espagne / Luz-Pays Toy / Argelès - Val d'Azun / Tourmalet - Pic du Midi / Vallée de Saint-Lary - Néouvielle / Vallée du Louron - Peyragudes / Lourdes / Tarbes

- Vallée de l'Adour / Coteaux -Nestes - Baronnies - Barousse.

Pour chacun d'eux, il a été défini collectivement :

- un positionnement marketing correspondant à l'image que chacun des pôles souhaite incarner dans l'esprit des clients;
- des axes de travail prioritaires à engager pour construire et défendre dans le temps, le positionnement retenu.

Ces choix ont été réfléchis dans le cadre de groupes de travail mixant à la fois les principaux acteurs publics et privés impliqués localement et différents partenaires institutionnels (Etat, Région, acteurs départementaux...). Au total plus de 250 personnes ont participé aux différentes cessions de travail.

Fin 2016, l'ensemble de ces travaux ont été repris dans un document intitulé « Carnet de Route du tourisme dans les Hautes-Pyrénées ». Il définit la stratégie départementale en termes de développement et de marketing touristique ainsi que sa déclinaison dans les différents pôles.

Ce Carnet de Route a été approuvé par l'Assemblée Départementale du 9 décembre 2016 en même temps que le nouveau règlement d'intervention.

L'enjeu majeur pour l'année 2017 sera la mise en œuvre de ce nouveau dispositif : lancement de l'appel à projet, mise en place du pilotage local et départemental (partage avec les partenaires).

CHIFFRES CLÉS

20 ateliers de travail réunissant plus de 250 acteurs du tourisme dans les Hautes-Pyrénées

4 rencontres du tourisme réunissant plus de 450 participants (janvier 2017)

Tourismo

CAPACITÉ

D'ACCUEIL

116 000 lits au total dont :

- 30 900 en hôtels
- 29 600 en campings
- 19 700 en meublés
- **18 200** en résidences de tourisme

(CDDE - 2015)

PIC DU MIDI

122 000 visites

5 000 nuitées

(Syndicat Mixte Pic du Midi - 2016)

CA DES REMONTÉES MÉCANIQUES

57 millions d'euros

JOURNÉES

SKIEURS

2 376 000 (CDDE - 2015)

EMPLOIS

LIÉS AU TOURISME

5 083

(CDDE - 2015)

POIDS ÉCONOMIQUE

DU TOURISME

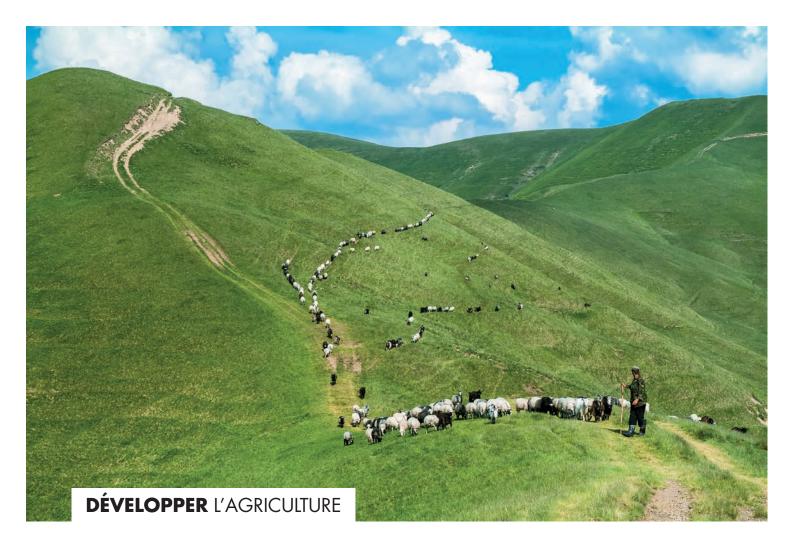
658 millions d'euros (CDDE - 2015)

NOMBRE DE NUITÉES

2 840 900 (hôtels) **827 100** (campings) (INSEE - 2015)

OFFRETOURISTIQUE

 stations de ski stations thermales centres balnéo (CDDE - 2015)



L'année 2016 aura été marquée une fois de plus par un contexte tendu en matière d'agriculture. A la faiblesse des cours de la plupart des grandes productions (lait, viande, céréales,...) se sont rajoutés deux épisodes de contamination par l'influenza aviaire des élevages de palmipèdes et de volailles.

En 2016, la Loi NOTRe a contraint le Département à repenser sa politique d'appui aux secteurs agricole, forestier et agroalimentaire. Une convention signée avec la Région cadre les nouveaux dispositifs d'aides.

Afin de faire face à une conjoncture difficile pour le secteur agricole et agroalimentaire, le Département a souhaité poursuivre son accompagnement en faveur :

- du pastoralisme ;
- des investissements portés par les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA);
- de la lutte contre les maladies animales;
- de l'appui technique apporté par la Chambre d'Agriculture

aux éleveurs de palmipèdes et de volailles dans la mise en œuvre des mesures de biosécurité sur leurs élevages pour lutter contre l'influenza aviaire;

 des actions d'animation territoriale ou des filières visant à développer les productions sous signe officiel de qualité et la valorisation des produits (signature HaPy Saveurs par exemple).

L'ensemble de ces actions d'accompagnement représente un montant de **530 000 €**.

Par ailleurs, le Département a poursuivi les opérations d'aménagements fonciers liés aux travaux routiers et à l'aménagement de la ZAC Pyrénia. Il est à noter également son engagement renouvelé pour la gestion de la ressource en eau au travers de l'Institution Adour. Cette dernière a adapté ses statuts à l'intégration des nouvelles compétences affectées aux intercommunalités pour la gestion des milieux aquatiques (GEMAPI).

CHIFFRES CLÉS

4 962 exploitations agricoles

530 000 € d'aides financières liées à l'agriculture

Faire face à l'influenza aviaire

Notre département a été lourdement impacté par l'épisode 2015 - 2016 d'influenza aviaire (H5N1, H5N2 et H5N9).

En effet, à l'instar de 16 autres départements du Grand Sud-Ouest, un arrêt de tous les élevages de canards a été opéré durant le printemps 2016 (vide sanitaire).

Non seulement, **250 exploitations agricoles du département ont été impactées,** mais également les entreprises en amont et en aval de la filière gras (fournisseurs d'aliments, transporteurs, transformateurs,...).

Encore sous les stigmates de cette crise sanitaire, plusieurs élevages de notre département ont à nouveau subi, en décembre 2016, l'assaut d'une nouvelle épizootie liée à un virus particuliè-

rement contagieux et virulent (H5N8).

De nouvelles mesures sanitaires ont été alors mises en œuvre (abattages des animaux contaminés, abattages préventifs, restriction de circulation des animaux, ...).

Pour accompagner les éleveurs, le Département a voté dès 2016 une dotation de 15 000 € à destination de la Chambre d'Agriculture afin que cette dernière les conseille sur la mise en place des mesures de biosécurité sur leurs exploitations.

Par ailleurs, début 2017, la plateforme « Initiative Pyrénées » a dégagé une dotation destinée à apporter aux éleveurs impactés à nouveau par l'influenza aviaire une avance de trésorerie dans l'attente du versement du solde des indemnisations 2016 prévu en avril 2017.

CHIFFRES CLÉS

250 exploitations agricoles impactées

15 000 € dotation votée par le Département à la Chambre d'Agriculture



LOUIS ARMARY

PRÉSIDENT DE L'OFFICE DÉPARTEMENTAL DES SPORTS (ODS)

« Accueillir le Tour de France dans les Hautes-Pyrénées, c'est accueillir le troisième événement sportif le plus médiatisé au monde. Il s'agit d'une vitrine merveilleuse pour notre département. C'est aussi un soutien fort pour notre économie et nos emplois. »



Tour de France 2016 : Un spectacle unique pour une arrivée inédite !

Cette année 2016, le Tour de France s'est offert 2 jours dans les Hautes-Pyrénées. La réussite de cet événement repose notamment sur la mobilisation de 200 agents du Département.

Une arrivée au Lac de Payolle pour une première historique et le lendemain, les cols mythiques du Tourmalet, de la Hourquette d'Ancizan, de Val Louron-Azet et du Peyresourde étaient notamment au programme.

Ce spectacle exceptionnel, retransmis dans plus de 180 pays et suivi par des millions de passionnés à travers le globe, fût une fois encore le théâtre des plus belles émotions sportives. Il a offert une promotion fantastique des Hautes-Pyrénées dont la beauté des paysages émerveille chaque année d'avantage.

Le Tour de France dans les Hautes-Pyrénées, c'est une invitation au voyage et au plaisir de revenir.

C'est toute la magie et la force de cet événement.

CHIFFRES CLÉS

255 km de voirie départementale pour l'itinéraire haut-pyrénéen

200 agents mobilisés pour préparer l'itinéraire

160 agents postés le long de l'itinéraire le jour de l'épreuve

1 800 sacs poubelles installés le long de l'itinéraire



Coupe du Monde VTT : Lourdes, Reine du VTT Descente !!

Les Hautes-Pyrénées sont décidément une Terre de Vélo. Déjà largement associées au Tour de France, voici que les Hautes-Pyrénées riment avec VTT.

En effet, les 8, 9 et 10 Avril 2016 et pour la 2° fois consécutive, la Ville de Lourdes a accueil-li la 1ère manche de la Coupe du monde de VTT « descente » sur le désormais célèbre site du Pic du Jer. Partenaire de l'évènement, aux côtés des organisateurs que sont l'association Lourdes VTT et la Ville de Lourdes, le Département est très heureux de pouvoir contribuer à la réussite sportive et populaire de cet événement.

Après 15 000 spectateurs la première année, **c'est plus de 40 000 personnes** qui sont venues voir ce show extraordinaire! Des conditions de course exceptionnelles, une organisation parfaite et des riders au sommet de leur art, ont permis à tous les visiteurs de vivre un week-end riche en émotions.

Devant un tel succès, l'UCI a décidé de reconduire dans la cité mariale l'unique date française de la coupe du monde 2017.

Plus que jamais, les Hautes-Pyrénées sont le théâtre des plus grands moments de sport.

CHIFFRES CLÉS

40 000 spectateurs sur les 3 jours de compétition

245 compétiteurs sur 3 catégories (juniors, femmes et hommes élite)

Le Cible Tarbes Pyrénées et les Hautes-Pyrénées mettent dans le mille!



La Fédération Française de Tir avait confié au Cible Tarbes Pyrénées, l'organisation du championnat de France 2016 indoor et handisport de tir à 10 m.

Ainsi, du 8 au 13 février 2016 au Parc des Expositions de Tarbes, **ce sont plus de 2 400 compétiteurs dont 250 handisports** qui s'étaient donnés RDV au pied des cibles pyrénéennes. Une organisation rigoureuse et un enjeu énorme pour l'association « Cible Tarbes Pyrénées » forte de ses 400 adhérents et de ses 70 bénévoles.

Et quel succès! A tel point que la fédération a décidé de renouveler sa confiance pour l'organisation du championnat de France 2018. Au-delà de l'aspect sportif, les retombées économiques pour le département sont importantes. En effet, compétiteurs, entraineurs, cadres techniques, officiels, arbitres, exposants, fabricants, familles, sont venus alimenter l'économie locale avec 15 000 nuitées dans le département.

Partenaire de l'évènement, le Département est fier d'avoir pu aider tous ces sportifs à trouver le coche!

CHIFFRES CLÉS

2 400 compétiteurs

15 000 nuitées générées



Cette action conjointe du Département et de l'Office Départemental des Sports s'inscrit dans le prolongement de la manifestation «Les Hautes-Perf's» qui a connu sa 25° édition en 2015.

Une page s'est tournée mais une autre s'est ouverte avec l'action «Les HaPy Champions». Ce projet poursuit plus que jamais l'objectif de faire connaître et reconnaître les champions des Hautes-Pyrénées par le public le plus large possible, en s'appuyant désormais sur la puissance promotionnelle des réseaux sociaux.

Ainsi l'Office Départemental des Sports continue de réaliser des reportages tout au long de l'année, pour ensuite les diffuser sur les pages Facebook de l'ODS et du Département.

Cette promotion numérique peut s'accompagner d'actions spécifiques en l'honneur des champions, réalisées en collaboration avec d'autres collectivités ou partenaires.

Les actions délocalisées «HaPy Champions» permettent d'animer le département en valorisant le champion sur son territoire, là où il a ses racines, en y associant toutes celles et ceux qui l'ont soutenu et accompagné vers ses succès.

CHIFFRES CLÉS

Palmarès HaPy Champions 2016 : **40** sportifs, **1** équipe et **22** reportages réalisés

Archives départementales

• Après les registres paroissiaux, les Archives départementales ont procédé à la mise en ligne des tables décennales soit 112 registres sur le site http://www.archivesenligne65.fr.

Les effets ont été immédiats : 55 605 visiteurs ont ainsi consulté près de 2 784 000 pages.

La campagne de numérisation des registres d'état civil attendue par les usagers a également été entreprise au cours de l'année 2016.

- Sur le plan de la valorisation, 7 conférences en communes ont été organisées.
- Le service éducatif a également élaboré deux nouveaux supports pédagogiques consacrés aux migrations en Hautes-Pyrénées.
- La collaboration avec l'institution Notre-Dame de Garaison a été poursuivie pour un travail couvrant les années 1914-1919 durant lesquelles le lieu a servi de camp d'internement. Les travaux des élèves ont été présentés à l'Hôtel du Département lors des Journées Européennes du Patrimoine.

CHIFFRES CLÉS

1 225 m de nouvelles archives entrées

918 courriers de demande de recherche traités

814 visiteurs inscrits / **12 386** documents consultés

55 605 visiteurs du site internet pour **2 783 871** pages consultées

977 documents sources numérisés par **187 000** prises de vue





Saint-Sever-de-Rustan La salle des gypseries restaurée

La salle des gypseries est l'un des trésors de l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan. Cette salle, ornée de magnifiques et délicats décors de plâtre du XVIII^e siècle, a longtemps été utilisée par les occupants de l'abbaye pour divers événements : mariages, conférences, expositions mais aussi stockage de matériel, etc...

Au fil du temps et des utilisations, cette salle a beaucoup souffert et les décors, uniques dans le département, menaçaient de disparaître.

C'est pour cela que le Département a lancé un chantier de restauration des lieux dés l'automne 2015.

Pendant 6 mois, artisans et entreprises qualifiés dans la restauration de monuments historiques ont œuvré au sauvetage de ce patrimoine : plâtriers, électriciens, restaurateurs de décors peints, spécialistes des dallages anciens et menuisiers.

Inaugurée le 10 juin 2016 par le Président du Département, la salle a réintégré le circuit de visite. Elle peut désormais accueillir conférences, réunions, etc...

CHIFFRES CLÉS

6 621 visiteurs de l'abbaye St Sever-de-Rustan, dont **1 305** visites guidées

12 manifestations organisées

180 000 € montant total des travaux de restauration (hors coûts des études et fournitures nécessaires à l'amélioration de son acoustique)

42 000 € de subventions DRAC



Exposition : les très riches heures d'Albert et Kiki Lemant à l'abbaye de l'Escaladieu

D'avril à décembre 2016, l'abbaye a vécu au rythme des folles créations des deux plasticiens haut-pyrénéens.

En leur donnant les clés de l'Escaladieu, le Département a rendu possible pour la 1ère fois, la présentation au public de leurs différents univers en un lieu unique.

Destinée à tous les publics, cette exposition ludique et décalée, aux multiples facettes, a suscité l'étonnement et la jubilation. Visiteurs d'ici ou d'ailleurs ont laissé de nombreux témoignages sur le plaisir de cette rencontre artistique.

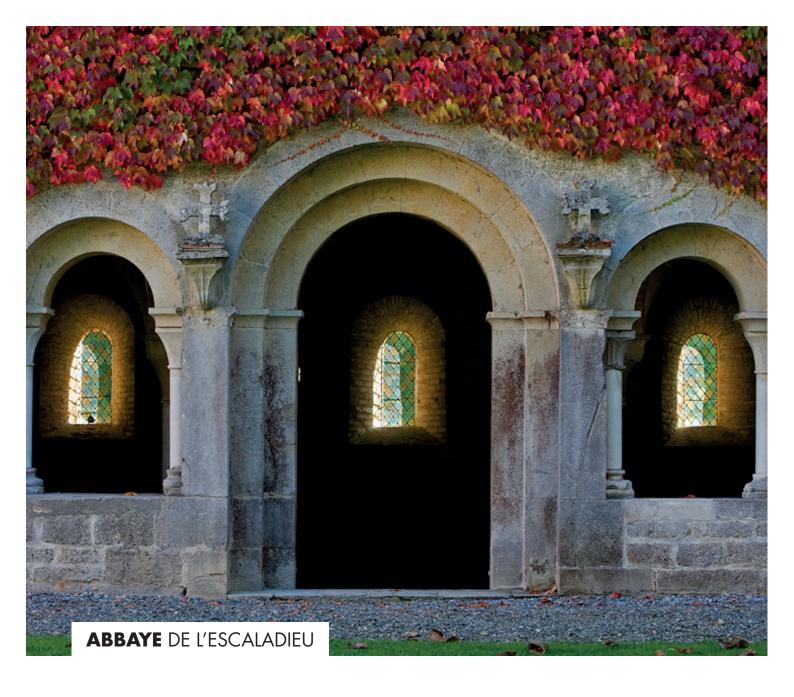
Quelques extraits du Livre d'or : Elsa « Merci pour ce délire ! Tout est super bien fait pour réveiller les âmes enfantines qui sommeillent en nous... ça fait du bien encore un grand merci! »

Une famille belge « Bravo pour cette magnifique exposition, drôle,

inventive, joyeuse...qui habite si justement ce lieu! Un moment jubilatoire avec notre petit garçon. Les Léon de Bruxelles. »

CHIFFRE CLÉ

20 754 visiteurs pour l'exposition Albert et Kiki Lemant



L'exposition « les très riches heures de Kiki et Albert Lemant » et les animations mises en place par le service des abbayes ont permis de :

- développer la fréquentation du lieu, dans un contexte où les sites culturels perdent des visiteurs;
- rajeunir le public : les médiatrices ont ainsi accueilli des élèves de petite section de maternelle;
- accueillir, sur les deux abbayes, des enfants et familles suivis par les MDS dans le cadre de visites, spectacles (cirque, conte, danse) et ateliers;
- fidéliser le public local, principalement des familles, en instaurant des rendez-vous

- annuels;
- intégrer l'abbaye dans les programmes scolaires : les enseignants utilisent l'Escaladieu comme un véritable complément aux enseignements;
- dépoussiérer l'image que le public se fait d'une abbaye. C'est un site historique certes, mais c'est aussi un centre culturel éclectique, un espace apaisant et beau, un lieu vivant où l'on peut apprendre en s'amusant, de 2 à 99 ans!

Cette année a été l'occasion d'ac-

cueillir un chantier de jeunes bénévoles internationaux organisé par l'association Concordia. Durant 3 semaines, 16 jeunes ont travaillé activement dans les jardins de l'abbaye à la restauration d'un pan de son mur d'enceinte.

CHIFFRES CLÉS

24 251 visiteurs de l'Escaladieu

69 705 € de recettes

Une année particulière pour la Médiathèque départementale qui a fêté ses 50 ans !

Cet anniversaire a permis de mesurer le chemin parcouru pour le développement de la lecture et l'accès à la culture dans le département. Le réseau départemental compte aujourd'hui 50 bibliothèques dotées d'un catalogue partagé en ligne qui peuvent également proposer à leurs lecteurs des ressources numériques sur le portail Hapybiblio.

Les missions ont évolué, du prêt de documents (livres, DVD, CD), toujours fondamental dans les missions du service, à la mise à disposition de ressources numériques, en passant par la formation des bibliothécaires et l'animation du réseau départemental de lecture publique, afin de mieux répondre aux besoins des usagers.

Cet anniversaire a aussi été l'occasion d'aller à la rencontre du public dans le département : avec les bibliobus sur les marchés ou en initiant diverses activités ludiques comme un géocaching organisé durant l'été dans 9 sites du département où les livres sont devenus l'objet d'une vaste chasse au trésor. Plébiscité par les participants, ce géocaching dédié aux livres sera poursuivi et offrira au public de belles rencontres à la fois littéraires et patrimoniales.







Deux temps forts ont marqué l'année 2016 :

- Le premier à l'occasion de la clôture de la mandature 2014-2016 du Conseil Départemental des Jeunes avec la présentation par les 18 collégiens composant la commission Patrimoine des résultats de leurs travaux :
 - un jeu de 16 affiches ;
- un livret d'information et de valorisation sur le patrimoine local intitulé « Cap sur le patrimoine ».
- Le second a été les opérations organisées pour les Journées Européennes du Patrimoine des 16 et 17 septembre.

L'ouverture de l'Hôtel du Département et celle, exceptionnelle, des Archives départementales ont attiré plus de 300 visiteurs.

CHIFFRES CLÉS

1 livret et 16 affiches sur le patrimoine haut-pyrénéen ont été réalisés dans le cadre du Conseil Départemental des leunes

300 visiteurs pour les journées du Patrimoine pour l'Hôtel du Département et les Archives départementales











Culture Occitane et Territoires : « Mon année en occitan »

- Un imagier en occitan a été réalisé en partenariat avec le Département du Gers. Imprimé à 2 000 exemplaires par nos soins, il a été diffusé dans toutes les écoles (bilingues et Calandretas) des Hautes-Pyrénées et du Gers. Outil pédagogique bien adapté aux mains et aux regards des tout-petits, il est également utilisé par les adultes intervenant auprès des enfants.
- A la rentrée de septembre, l'école maternelle « Jean Bousquet » de Séméac est devenue le sixième site bilingue français/occitan des Hautes-Pyrénées. Son ouverture a été réalisée avec le soutien du Département (information auprès des parents, dotation de supports pédagogiques...).

Cultura Occitana : e Territòris : : « La mia annada en occitan »

- En associacion dab lo Despartament de Gers, un imagièr en occitan qu'ei estat realizat. Imprimat a 2 000 exemplàris per'imprimaria nosta e difusat dens totas las escòlas (bilingues e Calandretas) deras Hautas –Pireneas e deu Gers, qu'ei un utís pedagògic plan aisit peras mans e lo guerdar deus petitòts, tanben utilizat peus adultes de qui tribalhan dab los drolles.
- A la rentrada de setteme, l'escòla mairala « Jean Bousquet » de Semiac qu'ei devenguda lo sheisau siti bilingue frances/occitan deu despartament, aubertura realizada dab lo sosteng deu Despartament (informacion aus parents, dotacion de supòrts pedagògics...).

CHIFFRES CLÉS

- 1 000 exemplaires Gers + 1 000 exemplaires Hautes-Pyrénées de l'imagier distribués dans les écoles
- **3 032** collégiens étudient l'Occitan
- 19 des 20 collèges publics dispensent des cours d'Occitan
- 2 016 enfants sont concernés par l'initiation à l'Occitan en primaire
- 6 écoles publiques bilingues



S'adapter et accompagner

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dans un contexte en permanente mutation, la Direction des Ressources et de l'Admi-

Elle doit à la fois s'adapter et accompagner les réformes réglementaires en garantissant équité de traitement et cohérence des procédures.

La complexité des situations, l'inflation des dispositifs sont aujourd'hui des contraintes fortes La compiexite des situations, rinniation des dispositifs sont aujourd nui des contraintes fortes et nous nous devons au sein de la DRAG d'accompagner au mieux les directions opérationnelles pour sont des politiques publiques désidées par les élus. faciliter la mise en œuvre des politiques publiques décidées par les élus.



de gauche à droite :

Maryline Lescloupe, Assistante et Chargée de Communication Interne **Séverine Brisé**, Directrice des Ressources Humaines Martine Domec-Cabanne, Directrice des Systèmes d'Information Laura Indaburu, Chef du Service Courrier • Noémie Prat-Guerrand, Chargée de Mission **Jean Mur**, Directeur de l'Administration et des Finances Pascal Saurel, Directeur Général Adjoint des Ressources et de l'Administration Générale



Lancement de la démarche HaPy Contact

En 2016, le Département des Haut<mark>es-</mark>Pyrénées s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la gestion de sa relation usager. Il s'agit d'un macro-projet dénommé HaPy Contact regroupant quatre projets dont la cohérence de mise en œuvre constitue la dynamique de modernisation de la gestion de la relation usager de la collectivité.

Les enjeux de cette démarche sont triples :

- adapter l'offre de service et d'accueil aux besoins des usagers afin que les manières de recevoir, de traiter les demandes et les doléances soient qualitatives et gérées dans des délais satisfaisants pour les usagers et ce, quels que soient le service sollicité et le canal emprunté (guichet, site internet, courrier, courriel, téléphone);
- contribuer au rayonnement et à la présence des services départementaux sur un territoire où cette institution tient un rôle prépondérant;
- inscrire le Département dans le développement de l'e-administration. En effet, aucune amélioration de la gestion de la relation usager ne peut être conçue sans le numérique et la dématérialisation des interactions avec les publics de la collectivité.

CHIFFRE CLÉ

2021, HaPy Contact devra être opérationnel sur tout son périmètre



L'année 2016 a été fortement marquée par la mise en place du nouveau règlement sur le temps de travail, avec un objectif : 1 607 h par an pour tous au 1^{er} janvier 2017.

Annoncé par le Président dès le vote du budget départemental, ce chantier s'est déroulé sur toute l'année au travers d'une enquête auprès du personnel, de réunions organisées par la Direction Générale avec les représentants syndicaux et l'ensemble des agents, d'informations pratiques diffusées sur l'intranet au fur et à mesure de l'avancée du dossier. Au-delà d'une mise en conformité avec la loi, le nouveau règlement du temps de travail, mis en œuvre le 1er janvier 2017, vise à plus d'équité (pointage généralisé) et de souplesse dans l'organisation du travail. Il s'articule autour de 3 cycles de travail de référence de 36 h hebdomadaires (un cycle à horaires variables de 7 h 12 par jour et 2 cycles à horaires fixes de 8 h et 9 h par jour) et 5 cycles de travail atypiques adaptés à quelques secteurs spécifiques du Département : routes, collèges, abbayes, Lac de Puydarrieux, Maison de l'enfance et de la famille, agents d'entretien des bâtiments.

- 10 réunions d'information,555 participants
- **5** groupes de travail, **100** participants
- **9** réunions avec les organisations syndicales
- 1 foire aux questions sur Intranet
- 1 simulateur pour ajuster au mieux chaque situation de travail de l'agent
- **3** cycles de travail de 36 h possibles
- **5** cycles de travail atypiques définis





Accès à l'emploi titulaire : nouveau programme de titularisation

Engagé en 2012 dans le cadre de la Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique (Loi « Sauvadet »), le nouveau programme de titularisation a été approuvé fin 2016 pour 2 ans supplémentaires.

Entre le 1er janvier 2017 et le 12 mars 2018, le programme départemental proposera ainsi d'ouvrir à l'emploi titulaire 19 postes pour les agents remplissant les nouvelles conditions définies par la Loi « Déontologie » du 20 avril 2016, dont 6 postes d'agents d'entretien des bâtiments.

En 2013, le premier programme de titularisation avait permis de transformer 16 Contrats à Durée Déterminée (CDD) en Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et la titularisation de 24 agents.

CHIFFRES CLÉS

Dispositif prolongé de 2 ans

19 postes concernés

Moyens généraux

La Direction Générale Adjointe des Ressources et de l'Administration Générale (DRAG) regroupe l'ensemble des fonctions supports nécessaires aux directions opérationnelles pour la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire départemental.

Créée en 2012, elle regroupe plus de 120 agents dont les principales missions sont les finances, les ressources humaines et les systèmes d'information.

Garantes du respect des normes et des procédures, ces directions doivent au quotidien s'adapter à l'évolution permanente de l'action publique afin de mettre à disposition de l'ensemble des services de la collectivité les outils et procédures nécessaires à la réalisation du service public.

C'est une forme d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage qui est réalisée au quotidien sans oublier les missions principales liées au maintien des grands équilibres humains et financiers de la collectivité.

L'ensemble de ces missions est aujourd'hui exercé dans une recherche continue d'amélioration des procédures, en conjuguant les attentes des usagers avec l'intérêt général. Car au-delà de l'aspect financier, cette direction assure la mise en œuvre uniforme des évolutions réglementaires sur des champs d'action très variés.

Dématérialisation de la chaîne comptable : création du pôle comptable DRAG

La dématérialisation concerne divers aspects du fonctionnement administratif de la collectivité et notamment la paie, le dossier agent, les documents budgétaires, la signature électronique et l'exécution comptable.

Dans ce dernier cas, la dématérialisation vise à supprimer les échanges papier entre les prestataires ou fournisseurs, la collectivité et le comptable public. Concrètement, les documents papier factures, mandats de paiement, titres de recette, bordereaux et différentes pièces justificatives doivent être progressivement remplacés par des flux numériques (d'ici à l'horizon 2020). C'est une obligation mais aussi un enjeu de modernisation.

La DRAG s'est naturellement proposée comme pilote pour expérimenter la dématérialisation de la chaîne comptable, et pour ce faire, a mis en place un pôle comptable. Un pôle comptable par DGA est en effet le mode d'organisation qu'a retenu la collectivité pour répondre aux exigences de spécialisation et de professionnalisation des agents appelés à gérer une exécution comptable dématérialisée.

La DRAG a constitué son pôle fin 2016, avec 4 agents venant des 3 directions concernées : ressources humaines, systèmes d'information, administration-finances. Son fonctionnement donnant satisfaction, cette expérience a désormais vocation à être généralisée dans les autres directions générales en 2017.

CHIFFRES CLÉS

4 agents composent le pôle comptable

1 486 titres traités

2 415 mandats traités

🔁 La collectivité déploie la ToIP

2016 a vu se déployer massivement, au sein des bâtiments départementaux dont quelques collèges, la ToIP (Téléphonie sous Protocole Internet).

Priorité a été donnée aux sites techniquement obsolètes (MDS de Lannemezan), aux nouveaux services et ceux déménageant géographiquement (la Commande Publique, le Centre Médico-Social d'Argeles), à ceux qui ont été créés sur cette période (MDEF, CTA-PAERPA) et à 6 collèges.

Au nombre des avantages liés à cette technologie, on trouve la maîtrise des paramétrages et de la maintenance distante et sur site (par les équipes techniques en place).

Ce sont quelques 2 000 numéros qui sont ainsi gérés et suivis à l'aide de tableaux de bord générés automatiquement.

Autre atout, la réduction immédiate des coûts de fonctionnement permis par la suppression de 120 lignes locales, auparavant louées auprès des opérateurs téléphoniques.

Les collèges bénéficient des mêmes conditions tarifaires que le Département, source d'économies substantielles. Les économies générées devraient financer cet investissement en 4 ans.

CHIFFRES CLÉS

2 000 numéros générés

120 lignes locales supprimées





Ce processus de modernisation de la gestion publique est appelé à s'intensifier dans un contexte financier contraint. Plus sensible aux évolutions économiques, le système financier local est devenu plus fragile. Les dépenses "obligatoires" des Départements augmentent alors que la conjoncture économique se dégrade, les recettes indirectes évoluent de manière moins favorable, les ajustements nécessaires peuvent obérer notre capacité d'investissement.

Ainsi, le contexte dans lequel doit être bâti chaque année le budget a été fortement bouleversé, pour tenir compte d'événements défavorables, notamment les transferts de charges issus de la décentralisation, la progression tendancielle des besoins sociaux, le désengagement financier de l'Etat, ou encore la volatilité des recettes, étroitement liée à la morosité de la conjoncture économique et sociale.

La mise au point d'une stratégie de performance financière devient alors une nécessité, pour faire savoir hors les murs que la collectivité prendra les décisions indispensables d'une part, au maintien des équilibres financiers, et d'autre part pour garantir la qualité de service.

La collectivité doit alors se donner les moyens de ses objectifs. La réussite d'une telle démarche suppose qu'elle puisse bénéficier de solides fondamentaux financiers.

Les effectifs du Département

En 2016, le Département compte 1 719 agents, dont 1 415 agents permanents et 236 assistants familiaux. (56,60% de femmes et 43,40% d'hommes).

L'âge moyen des agents départementaux est de 47,07 ans. Au cours de l'année 2016, le Département a employé 3 agents en contrat d'apprentissage et 8 en contrat d'avenir.

CHIFFRES CLÉS

- **1 286** agents stagiaires et titulaires
- **159** agents non titulaires
- **27** ouvriers des Parcs et Ateliers
- **3** apprentis
- 8 emplois d'avenir
- 236 assistants familiaux

Travailleurs handicapés

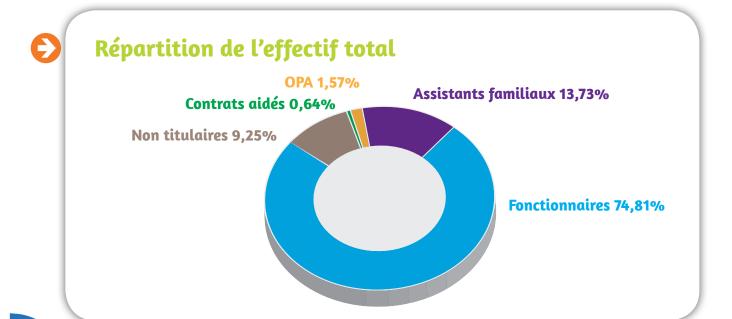
Au 31 décembre 2016, la collectivité comptait **96 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit un taux d'emploi direct d'agents en situation de handicap de 6,78%.**Pour rappel, en 2009 le taux était de 1,73 %.



Budget 2016

Les charges de personnel s'élèvent en 2016 à 63 009 781 €, soit 22,30 % des dépenses de fonctionnement du Département :

- masse salariale : 57 414 083 €
- salaire net moyen : 20 563 €/an, soit 1 713,6 € mensuels



FRÉDÉRIC LAVAL

12^{èME} VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN CHARGE DES FINANCES ET RAPPORTEUR GÉNÉRAL DU BUDGET

« Ce budget 2016 est à la fois ambitieux et responsable. Il permet au Département d'agir efficacement et concrètement pour les haut-pyrénéens. Pour la 4ème année consécutive, nous n'augmentons pas les impôts. »



Répartition des principales dépenses

Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Soutenir l'investissement public local nécessaire à l'attractivité et au développement : 46,5 M € réalisés

Le Département a maintenu une section d'investissement dynamique de 46,5 M € pour soutenir l'activité des entreprises, renforcer l'attractivité de notre territoire et accompagner les projets de nos collectivités, dont notamment :

- 22,3 M € pour les routes et infrastructures ;
- 11 M € pour le développement local, l'aménagement rural et le tourisme ;
- 7,6 M € pour les collèges et bâtiments.

Pas d'augmentation d'impôt

En 2016, pour la 4ème année consécutive, le Département a fait le choix de ne pas augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Des efforts importants ont été réalisés pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement, tout en absorbant une partie de la baisse des dotations de l'Etat et de la hausse des dépenses sociales :

- poursuite des travaux autour de la maîtrise des effectifs ;
- maîtrise des dépenses de gestion courante.

Maîtrise de l'endettement

Le volontarisme de la collectivité en matière d'investissement n'a pas été au détriment de l'endettement. Le recours à l'endettement a été maîtrisé avec 16 M € inscrits et réalisés en 2016.

Compensation insuffisante du RSA par l'Etat

Après une baisse significative du reste à charge (RAC) en 2014, grâce à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs permettant de mieux compenser les charges liées aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), on observe une nouvelle progression du RAC en 2016.

En effet, les mesures instaurées en 2014 ont été maintenues, mais leur montant a baissé, le nombre de départements éligibles augmentant.

CHIFFRES CLÉS

30,4 M € montant des allocations RSA

18,5 M € montant de la dotation de l'Etat au titre du RSA

11,9 M € reste à charge du Département pour financer l'allocation

5 441 nombre de bénéficiaires total RSA



Informations financières	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	1 226 €/hab	1 234 €/hab
Produit des impositions directes / habitant	459 €/hab	468 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement / habitant	1 402 €/hab	1 422 €/hab
Dépenses d'équipement brut / habitant	137 €/hab	117 €/hab
Encours de la dette au 1er janvier / habitant	723 €/hab	727 €/hab
Dotation globale de fonctionnement / habitant	253 €/hab	238 €/hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,66 %	22,30 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,74	0,74
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,76%	91,25%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,78%	8,19%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	51,57%	51,11%



La Direction de la Communication définit et met en œuvre la stratégie de communication externe en cohésion avec les grandes orientations stratégiques de la collectivité. La Direction de la Communication assure le service public de l'information, en valorisant les actions engagées par le Département, en informant les publics (grand public, institutionnels, presse, bénéficiaires) et en assurant la promotion de l'institution.

La Direction de la Communication travaille étroitement et de façon transversale avec l'ensemble des services de la collectivité.

Ses missions : valoriser et accompagner l'action publique, faire vivre et animer la démocratie locale et promouvoir l'image de la collectivité et ses acteurs.

Ses différents champs d'intervention :

 politique éditoriale d'information (guides pratiques, supports des missions d'intervention du Département...);

- promotion du Département lors des différents salons locaux, régionaux ou nationaux (salons professionnels et grand public, Tour de France, etc...);
- édition et animation du site internet et des réseaux sociaux (Facebook, chaine YouTube du Département);
- relations avec la presse par le biais de communiqués, dossiers de presse, conférences de presse et visites organisées notamment à l'occasion des réunions de l'Assemblée

Départementale (Commission Permanente et session plénière) et des déplacements d'élus dans le cadre d'actions du Département.

CHIFFRES CLÉS

38 000 fans sur la page Facebook du Département

68 000 vues sur la chaîne YouTube

Surfez sur la vague www.hautespyrenees.fr

Le numérique est venu bousculer nos usages et nos pratiques, dans les sphères privées et professionnelles. De plus, notre façon de communiquer a largement évolué ces dernières années, y compris dans les collectivités locales.

Le développement des relations numériques, axe fort du projet d'administration, est un levier essentiel de la modernisation de notre collectivité et in fine de la qualité de service rendu. Nos 38 000 fans sur la page Facebook du Département des Hautes-Pyrénées en sont le parfait exemple. C'est dans cet esprit d'amélioration de la relation avec les usagers, qu'a été pensé le nouveau site internet du Département : un nouveau design, une nouvelle interface de relation-usager, une meilleure lecture du fonctionnement de la collectivité, un lien renforcé vers nos réseaux sociaux...

Ainsi, il va permettre aux usagers de nous contacter, en remplissant les formulaires dédiés, adossés à chaque politique présentée, et de manière très simple, en quelques clics. A cet effet, l'espace « Mes services en ligne » va s'étoffer au fil du temps pour faciliter toujours plus les démarches de nos usagers.

Ce portail et les différents canaux numériques amenés à se développer prochainement dans le cadre du projet HaPy Contact vont nous permettre d'enrichir notre accueil et notre qualité de service rendu, tout en améliorant, simplifiant nos pratiques et nos procédures de travail.





L'annuaire des services

Pour joindre directement votre interlocuteur

par téléphone, composez le 05 62 56 puis les 4 chiffres mentionnés par mail : prenom.nom@ha-py.fr

Cabinet du Président

Directeur de Cabinet : Olivier GUYONNEAU (78 53) Directeur de la communication : Yvon LE GALL (78 72)

Direction Générale des Services

Directrice Générale des services : Chantal BAYET (78 60)

Directrice des Assemblées : Anne-Marie FONTAN (78 61)

Direction générale adjointe Ressources et Administration Générale

Directeur Général Adjoint : Pascal SAUREL (77 55)

Directrice des Ressources Humaines : Séverine BRISE (76 66)

Directeur de l'Administration et des Finances :

Jean MUR (77 53)

*Directrice des Systèmes d'Information :*Martine DOMEC-CABANNE (77 66)

Direction générale adjointe Routes et Transports

Directeur Général Adjoint : Philippe DEBERNARDI (72 61)

Directeur des routes : Franck BOUCHAUD (72 32)

Direction générale adjointe Education et Bâtiments

Directrice Générale Adjointe : Rozenn GUYOT (72 71)

Directrice de l'Education :

Marie-Bernard CLAVERIE (72 72)

Directeur des Bâtiments : Christian LAUTRE (72 71)

Direction générale adjointe Solidarité Départementale

Directrice Générale Adjointe : Nathalie ASSIBAT (78 08)

Directrice des Territoires : Gaëlle VERGEZ (78 08)

Directrice Enfance Famille :

Marie-Françoise ANDURAND (73 63)

Directrice Insertion Logement: Véronique CONSTANTY (73 65)

Directeur Autonomie : Frédéric BOUSQUET (78 06)

Direction générale adjointe Développement Local

Directeur Général Adjoint : Sébastien PIVIDAL (77 85)

Directrice de l'Action Culturelle et de la Médiathèque :

Dominique DESCLAUX (75 60)

Directrice de l'Attractivité et des Solidarités territoriales :

Claude LAFFONTA (77 75)

Directeur des Archives et Patrimoines : François GIUSTINIANI (76 21)

Organismes associés

Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités : Daniel TULSA (71 01)

Initiative Pyrénées :

Marie-Laure NEAUME (79 65)

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et

d'Environnement :

François DE BARROS (71 45)

Hautes-Pyrénées Haut-Débit : Philippe COLLET (77 17)

Hautes-Pyrénées Sport Nature : Pierre DESMALES (05 62 41 81 48)

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement :

Isabelle PELIEU (70 65)

Office Départemental des Sports : Marc BRUNING (78 14)

Syndicat Mixte du Pic du Midi : Daniel SOUCAZE DES SOUCAZE (05 62 91 98 58)

Les services départementaux

HÔTEL DU DÉPARTEMENT

6 rue Gaston Manent 65000 TARBES 05 62 56 78 65 hautespyrenees.fr facebook.com/departementhautespyrenees

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE SOLIDARITÉ

Horaires d'ouvertures :

8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 du lundi au jeudi, jusqu'à 17h le vendredi

Les Bigerrions (MDS agglo Tarbaise)

37 boulevard du Martinet 65000 TARBES 05 62 53 34 65 mds.lesbigerrions@ha-py.fr

Gaston Dreyt (MDS agglo Tarbaise)

Impasse de la Moisson 65000 TARBES 05 62 56 73 02 mds.gastondreyt@ha-py.fr

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Place Ferré 65000 TARBES Le vendredi matin de 9h à 12h 05 62 56 51 38

Saint-Exupéry (MDS agglo Tarbaise)

8 rue du Comminges 65000 TARBES 05 62 53 19 80 mds.saintexupery@ha-py.fr

Haut-Adour

13 rue Caubous 65200 BAGNERES-DE-BIGORRE 05 62 95 23 21 mds.hautadour@ha-py.fr

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Place Ferré 65000 TARBES 05 62 56 73 50 mdph65.fr

Coteaux Lannemezan-Neste Barousse

325 rue Thiers 65300 LANNEMEZAN 05 31 74 35 10 mds.clnb@ha-py.fr

Pays des Gaves

19 boulevard Roger Cazenave 65100 LOURDES 05 62 94 07 62 mds.paysdesgaves@ha-py.fr

Val d'Adour

445 avenue Jacques Fourcade 65500 VIC-EN-BIGORRE 05 62 96 74 23 mds.valdadour@ha-py.fr

CONSULTATION DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT

Vaccinations Place Ferré à Tarbes 65000 TARBES 05 62 56 74 83

LES AGENCES DES ROUTES

Horaires d'ouvertures :

8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30 du lundi au jeudi 8h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30 le vendredi

Pays de Tarbes et du Haut Adour

1, rue Castelmouly 65200 BAGNERES DE BIGORRE 05 62 95 62 00

Pays des Coteaux

44, rue d'Astarac 65330 GALAN 05 62 49 15 05

Pays du plateau de Lannemezan des vallées des Nestes et Barousse

Le Pré Commun 65240 ARREAU 05 62 40 75 00

Pays des Gaves

Route de Sarsan 65107 LOURDES Tel. 05 62 42 74 50

Pays du Val d'Adour

274, boulevard Lapalu 65700 MAUBOURGUET 05 62 31 77 75

TRANSPORTS

11 rue Gaston Manent, Tarbes, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h www.transports-maligne.fr

Transports scolaires Maligne scolaire 05 62 56 72 73

malignescolaire@ha-py.fr

Transports Maligne et Maligne à moi (à la demande) 0 800 65 65 00

INFOROUTE

0825 825 065 inforoute.ha-py.fr

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

5 rue des Ursulines 65000 TARBES 05 62 56 76 19 archives@ha-py.fr http://www.archivesenligne65.fr

ABBAYE DE L'ESCALADIEU

65130 BONNEMAZON 05 62 39 16 97 abbaye-escaladieu.com

ABBAYE DE SAINT-SEVER-DE-RUSTAN

65140 SAINT-SEVER-DE-RUSTAN 05 62 96 65 67 / 05 62 96 54 51 rabastens-tourisme.com

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

Boulevard Claude Debussy 65000 TARBES 05 62 56 75 65 hapybiblio.fr



Rapport financier 2016





Les tendances marquantes

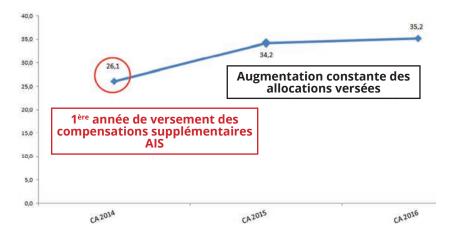


Le reste à charge sur les Allocations Individuelles de Solidarité

La vocation première du Département reste le social.

Le tableau ci-contre retrace les dépenses et recettes afférentes aux Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) et fait apparaître le reste à charge (RAC) pour le Département, hors dépenses de personnel.

Dépenses réelles APA, PCH, RSA	CA 2014	CA 2015	CA 2016
APA	40 363 122 €	41 467 765 €	43 244 410 €
PCH	7 111 341 €	7 199 256 €	7 641 467 €
RMI	102 667 €	0€	
RSA	27 283 546 €	29 285 083 €	30 401 743 €
Total des AIS	74 860 676 €	77 952 104 €	81 287 620 €
Compensations	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Comp. RMI - RSA TICPE	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €
Dotation CNSA (APA)	11 870 494 €	11 145 031 €	14 295 589 €
Dotation CNSA (PCH)	2 126 648 €	2 103 648 €	2 130 285 €
FMDI	1 245 776 €	1 331 394 €	1 363 577 €
Fonds AIS (DCP)	6 385 235 €	6 199 961 €	6 509 419 €
Péréquation sup. AIS (fds solid)	10 055 235 €	5 848 819 €	4 644 949 €
Total compensations	48 810 416 €	43 755 881 €	46 070 847 €
Reste à charge Département	26 050 260 €	34 196 223 €	35 216 773 €
Taux de reste à charge	35%	44%	43%
Taux de couverture	65%	56%	57%



Après une baisse significative du reste à charge en 2014, grâce à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs permettant de mieux compenser les charges liées aux AIS, le RAC a progressé en 2015 et en 2016. En effet, les mesures instaurées en 2014 ont été maintenues, mais leur montant à répartir a baissé car le nombre de départements éligibles a augmenté.



L'évolution des recettes et des dépenses

Le Département est confronté simultanément à une augmentation de dépenses sociales et à une baisse significative des dotations de l'Etat.

Les compétences départementales, fortement axées sur les besoins sociaux, rendent les budgets sensibles à la précarisation et au vieillissement de la population, notamment les allocations individuelles de solidarité : revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation handicap...

De plus, le nécessaire redressement des comptes publics a été poursuivi par l'Etat, nous obligeant à pallier les diminutions de dotations d'Etat et à prioriser nos dépenses, tout en essayant de préserver le tissu économique du département.

La maîtrise exercée sur les dépenses de fonctionnement a permis de contrer l'effet de ciseau sur l'exercice 2016.

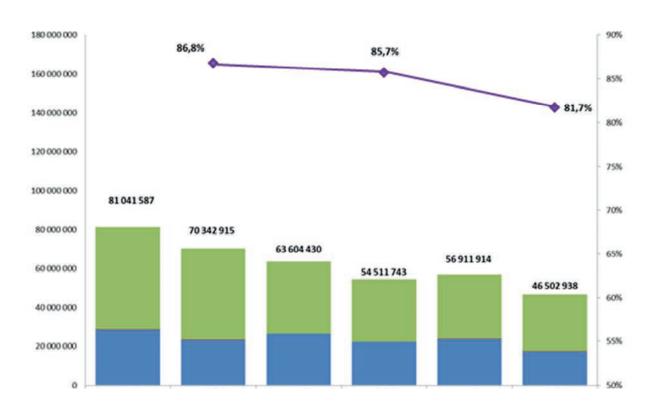
En effet, depuis cinq ans, le Département a mis en œuvre de nombreuses mesures pour préserver les équilibres budgétaires, notamment l'optimisation des effectifs et l'objectif de non augmentation des dépenses courantes (hors social).

Le soutien à l'économie par l'investissement

A l'inverse d'une majorité de Départements qui, confrontés à une situation financière contrainte, réduisent fortement leurs dépenses d'investissement, les Hautes-Pyrénées continuent depuis plusieurs exercices de soutenir l'activité économique par l'investissement. Cet effort est essentiel pour le territoire. Néanmoins en 2016, les réalisations n'ont pas pu atteindre le niveau des années précédentes car le versement de nos subventions dépend de l'avancement des marchés de travaux des bénéficiaires, en particulier les communes et leurs groupements.

La réforme des EPCI en 2010 a eu aussi un impact sur le niveau des investissements subventionnés par le Département.

Comparaison entre le « voté » et le « réalisé »



	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé	Voté	Réalisé
	20	14	20	15	20	16
Total	81 041 587 €	70 342 915 €	63 604 430 €	54 511 743 €	56 911 914 €	46 502 938 €
Investissements en propre CG 65	52 499 981 €	47 110 115 €	37 275 876 €	32 269 694 €	33 167 922 €	29 007 096 €
Opérations pour compte de tiers	164 360 €	80 211 €	77 571 €	40 516 €	200 000 €	158 003 €
Subventions d'équipement versées	28 377 247 €	23 152 589 €	26 250 982 €	22 201 532 €	23 543 992 €	17 337 838 €
→ Taux de réalisation		86,8 %		85,7 %		81,7 %

Données bugétaires

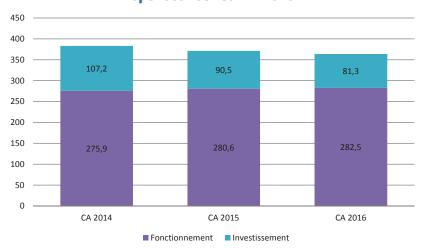
Vue d'ensemble



Les dépenses

Dépenses réelles CA 2016

33 657 359 €



Section de fonctionnement

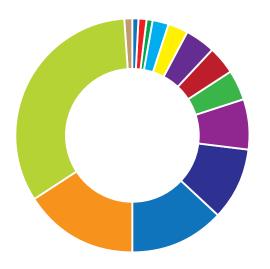
Le taux de réalisation global baisse légèrement par rapport aux années précédentes générant ainsi un résultat important. Les dépenses réelles s'établissent à 282,4 M€, au CA 2016.

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par année

Années	Budget total (M€)	CA	
2012	270	261,7	97%
2013	276,5	267,4	97%
2014	287	275,9	96%
2015	289,3	280,6	97%
2016	296	282,4	95%

Dépenses réelles de fonctionnement

Services généraux	19 480 104 €
Sécurité	11 492 528 €
Enseignement	9 937 435 €
Culture, Vie sociale, Loisirs	6 495 308 €
Prévention médico sociale	3 826 578 €
Action sociale (hors RMI)	94 029 711 €
Personnes dépendantes (APA)	45 601 795 €
RSA	36 940 213 €
Réseaux et Infrastructures	26 776 676 €
Aménagement et environnement	4 022 316 €
Transports	10 067 939 €
Développement	8 268 293 €
Autres impôts et taxes	1 422 425 €
Opérations financières	3 929 237 €
Frais de fonctionnement groupes d'élus	210 293 €
Total	282 500 851 €

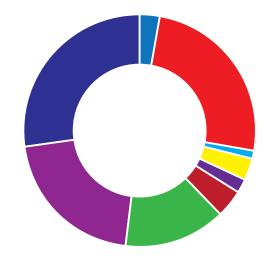


- Prévention médico-sociale **1%**
- Aménagement et environnement **1%**
- Opérations financières 1%
- Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs 2%
- Développement économique 3%
- Enseignement **4%**
- Transports 4%
- Sécurité 4%
- Services généraux **7%**
- Réseaux et infrastructures **10%**
- RSA 13%
- Personnes dépendantes (APA) 16%
- Action sociale (hors RSA) 33%
- Autres impôts et taxes **1%**

Section d'investissement

Les dépenses réelles s'établissent à 81,3 M €, hors emprunts revolving, au CA 2016.

	Total	81 324 470 €
Opération pour compte de tiers (remembrement)		158 003 €
Dettes et opérations financières		17 238 032 €
Développement		1 112 108 €
Aménagement et environnement		11 276 627 €
Réseaux et infrastructures		21 886 445 €
Action sociale (hors RMI)		2 255 592 €
Prévention médico-sociale		30 000 €
Culture, vie sociale, sports		922 196 €
Enseignement		3 393 093 €
Sécurité		146 440 €
Services généraux		2 506 573 €
Déficit d'investissement		20 399 362 €



- Services généraux 3%
- Déficit d'investissements 25%
- Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs 1%
- Action sociale (hors RSA) 3%
- Développement économique **2%**
- Enseignement 4%
- Aménagement et environnement 14%
- Dette et opérations financières 21%
- Réseaux et infrastructures **27%**

Données bugétaires

Les recettes

Les recettes de fonctionnement et d'investissement confondues, hors emprunts revolving, se décomposent de la façon suivante :

Recettes réelles fonctionnement et investissement (hors revolving)

Tota	al 397 482 680	100%
Dotations de l'Etat	68 937 129 €	17%
Taxe sur le foncier bâti	71 673 237 €	18%
TSCA	42 147 883 €	11%
Recettes sociales	41 032 446 €	10%
Autres recettes (routes, culture)	29 843 692 €	8%
Reprise du résultat antérieur de fonctionnement	25 551 408 €	6%
TICPE	21 002 884 €	5%
DMTO	23 141 060 €	6%
IFER et CVAE	20 410 364 €	5%
Emprunt	15 990 000 €	4%
Péréquation (DMTO, CVAE, AIS)	15 968 908 €	4%
FNGIR	7 683 763 €	2%
Autre fiscalité (TDCFE, T.Aménagement, Remontées mécaniques.) 5 763 387 €	1%
FCTVA	5 712 383 €	1%
Allocations compensatrices	2 624 136 €	1%



de compensation de la taxe valeur ajoutée

national de garantie individe ressources

de mutation à titre onéreux Cotisation sur la valeur ajous entreprises

tions individuelles de solidarité

ition forfaitaire sur les entrede réseaux

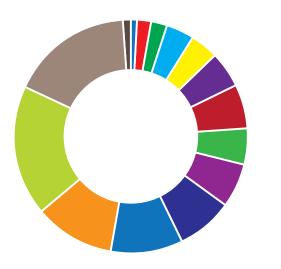
nagement : l'aménagement

sur la consommation finale ricité

(ancienne TIPP) :

intérieure de consommation produits énergétiques

spéciale sur les conventions



- FCTVA 1%
- Autre fiscalité 2%
- FNGIR 2%
- Péréquation (DMTO, CVAE, AIS) 4%
- Emprunt 4%
- IFER et CVAE 5%
- DMTO **6%**
- TICPE 5%
- Reprise du résultat antérieur de fonctionnement 6%
- Autres recettes (routes, culture...) 8%
- Recettes sociales 10%
- TSCA 11%
- Taxe sur le foncier bâti 18%
- Dotations 17%
- Allocations compensatrices 1%

A noter la faible proportion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, seule recette directe de fiscalité locale sur laquelle le Département garde la maîtrise pour le vote du taux et qui ne représente plus que 18 % de nos recettes totales.

Les anciennes taxes perçues (foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle) ont été remplacées par un panier de nouvelles ressources sur lesquelles la collectivité n'a aucun pouvoir sur l'établissement du taux.

Les ratios légaux

Informations financières	Valeurs 2015	Valeurs 2016
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 226 €/hab	1 234 €/hab
Produit des impositions directes / population	459 €/hab	468 €/hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 402 €/hab	1 422 €/hab
Dépenses d'équipement brut / population	137 €/hab	117 €/hab
Encours de la dette au 1 ^{er} janvier / population	723 €/hab	727 €/hab
Dotation globale de fonctionnement / population	253 €/hab	238 €/hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	23,66 %	22,30 %
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	0,74	0,74
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91,76%	91,25%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9,78%	8,19%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	51,57%	51,11%

Les principaux coûts pondérés

Les principaux coûts pondérés

Les dépenses liées à la solidarité

Les allocations sociales représentent en moyenne pour l'année 2016 :

- pour l'APA, 4 991 € par bénéficiaire ;
- pour les personnes âgées (hébergement, aides ménagères, portage de repas), 19 987 € par bénéficiaire ;
- pour la politique en faveur des personnes handicapées, 16 667 € par bénéficiaire ;
- pour le RSA, 5 588 € par bénéficiaire .

Une journée de dépenses sociales pour le budget du Département représente, hors masse salariale :

- aide aux personnes âgées : 179 273 € (dont APA 113 610 €);
- aide aux personnes handicapées : 85 710 € ;
- aide sociale à l'enfance : 67 539 €.

Les dépenses liées à l'éducation

- Le budget moyen consacré à un collégien : 605 €
- Les transports scolaires représentent 857 € par an et par enfant transporté

Les dépenses liées aux routes départementales

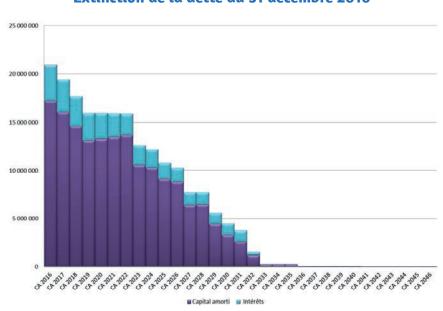
• 10 900 € par km de route

État de la dette

Dette propre

Le programme d'investissement mené en 2016 a été financé par un recours maîtrisé à l'emprunt (16 M €), légèrement supérieur au remboursement du capital de la dette (14,4 M €). La capacité de désendettement reste contenue à 7 années au 31 décembre 2016, pour un encours de dette de 165 866 332 €.

Notre dette présente un niveau de taux moyen relativement faible : 1,85 %.



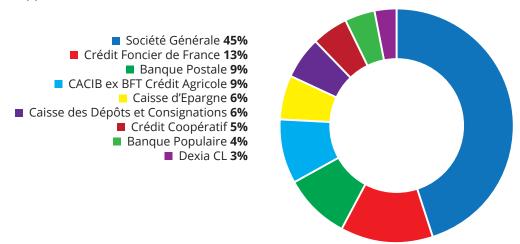
Extinction de la dette au 31 décembre 2016

Répartition de l'encours par prêteur

L'emprunt d'équilibre 2016 de 16 M€ a été contracté auprès de plusieurs établissements bancaires :

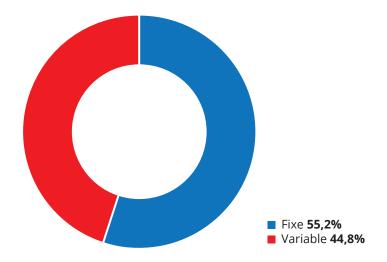
- la CDC, pour 5,6 M€, qui nous a fait bénéficier de ses enveloppes « croissance verte » (dont 3,9 M € à taux 0 %), le reste étant à Livret A +0,75% ou taux fixe de 1,20 %;
- le Crédit Coopératif pour 8 M € à taux fixe 0,84 % sur 15 ans ;
- la Banque Postale pour 2,4 M € à taux fixe 1,08 % sur 15 ans.

La Société Générale conserve sa première place dans notre encours, comme l'an passé. Cependant en 2016, le Département a fait le choix de panacher l'attribution des consultations bénéficiant des meilleures opportunités du marché.



Répartition de l'encours en fonction du type de risque

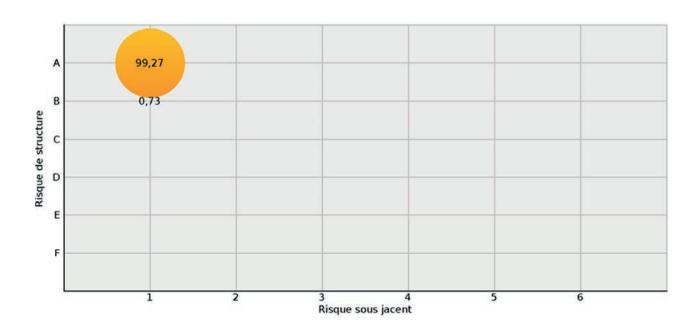
L'encours est constitué pour plus de la moitié de taux fixe (55%). Ce panachage est adapté à une gestion active de la dette. Et en ce moment, il nous permet aussi de bénéficier pleinement du bas niveau des taux variables.



Classification Gissler du risque

La dette du Département est très sûre. Elle est classée A1 à 99,27%, c'est-à-dire le risque le plus bas, correspondant à des taux fixes, des taux variables, voire des taux variables encadrés, tous ces indices étant en zone Euro.

0,73% de notre encours sont classés en 1B ce qui correspond à de la barrière simple sans effet multiplicateur, avec des indices en zone Euro. Il s'agit de 3 emprunts pour un total de 1,2 M €, sans risque de dépasser la barrière car elle est élevée (4,5 % et 5,5 % sur Euribor 12 mois).



État de la dette

Dette garantie

A la fin de l'exercice 2016, l'encours de dette garantie est de 287 M €.

Etat des garanties accordées en 2016

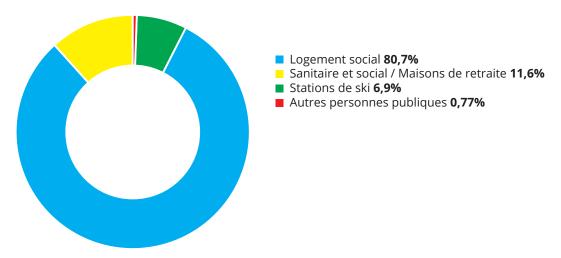
Domaine	Nombre d'emprunts	Garantie accordée en 2016
Logement social (y compris réaménagement de dette)	38	23,9 M €
Stations de ski (y compris réaménagement de dette)	9	5,5 M €
Totaux	47	29,4 M €

C'est plus du double que lors de l'exercice précédent. En 2016, le Département a accordé sa garantie pour 20 dossiers, correspondant à 37 lignes, pour une part d'encours garantie de 15,6 M €.

Le ratio estimé annuités en cours des dettes propres et garanties / recettes réelles de fonctionnement = 22,7 M \in / 349,3 M \in soit 6,49 % (pour un ratio maximum autorisé à 50 %). A noter que les annuités relatives au logement social sont exclues de ce ratio. Elles représentent 13,2 M \in au 31/12/2016.

État de l'encours garanti par type de bénéficiaires

Sans surprise, le logement social est de loin le principal secteur pour lequel le Département accorde des garanties d'emprunt. Il représente plus des trois quarts de nos garanties (80,7 %). Les trois autres principaux secteurs sont les stations de ski pour 6,9 %, les maisons de retraite pour 6,7 %, et le sanitaire et social pour 4,9 %.



État de l'encours garanti par bénéficiaires

Tous secteurs confondus, les principaux bénéficiaires (encours supérieurs à 2,8 M €) sont par ordre décroissant : l'OPH, Promologis, la SEMI de Tarbes, la station de ski du Tourmalet, l'association Notre Dame des Douleurs (située à Bagnères-de-Bigorre), l'EHPAD Curie Sembres (situé à Rabastens-de-Bigorre), la Maison de retraite de Maubourguet, l'hôpital de Tarbes, la station du SIVU Aure 2000 et l'hôpital de Lannemezan.

État de la dette garantie par bénéficiaires au 31/12/2016 (CA 2016)

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2016	Annuité	%
Camparan	16 482 €	17 056 €	
Communauté de Communes des Baronnies	124 792 €	19 263 €	
La Barthe de Neste	59 770 €	14 054 €	
Syndicat des Thermes de Barèges	997 863 €	63 102 €	
Trie-sur-Baïse	1 017 031 €	91 473 €	
Autres Personnes Publiques	2 215 939 €	204 948 €	0,77%
Commune de Gavarnie-Gèdre	150 000 €	0€	
Commune d'Aragnouet	1 635 208 €	289 447 €	
Régie de Luz	2 119 438 €	222 415 €	
Régie des Sports de Cauterets	2 256 413 €	578 107 €	
Régie du Tourmalet	3 016 164 €	741 893 €	
SEMAP de Peyragudes	1 400 969 €	222 233 €	
SIVU Aure 2000	2 859 797 €	331 966 €	
SIVU Tourmalet	6 447 612 €	22 485 €	
Stations de Ski	19 885 601 €	2 408 546 €	6,94%
OPH 65	126 707 431 €	7 132 465 €	•
Pact Arim	0 €	2 784 €	
Promologis	78 903 625 €	4 442 940 €	
Sté HLM Atlantique	1 244 911 €	47 423 €	
Sté HLM Emmaüs	48 084 €	26 721 €	
SA HLM Erilia	1 711 158 €	61 166 €	
SEMI Tarbes	22 621 802 €	1 466 550 €	
Logement Social	231 237 010 €	13 180 050 €	80,65%
ADAPEI	1 382 466 €	203 951 €	00,0370
ADMR	43 056 €	8 230 €	
ALTERNA (Alliance SOS Drogue Internationale)	0€	54 046 €	
ANRAS	306 116 €	34 228 €	
Association Don Bosco Albert Peyriguère	5 258 €	2 754 €	
Association Paralysés France	2 039 889 €	179 984 €	
Association de Réhabilitation Immobilière de Galan	502€	507 €	
	1 020 833 €	78 142 €	
Association St Raphaël ESAVS de Madiran	280 784 €	49 408 €	
Centre de Réadaptation d'Astugue	110 946 €	77 029 €	
Centre Hospitalier de Bagnères			
Centre Hospitalier de Lannemezan	2 806 316 €	321 790 €	
Centre Hospitalier de Bigorre (Tarbes)	2 840 861 €	140 464 €	
Centre Départ.Travail Protégé Castelnau Rivière Basse	72 917 €	10 766 €	
CILUMD	118 510 €	10 706 €	
ESAT du Plateau de Lannemezan - La Demi Lune	428 340 €	38 116 €	
IME Jean-Marie Larrieu	449 884 €	49 165 €	
Maison d'Enfants Diététique et Thermale (ancienne Soleil et Bigorre)	1 312 085 €	90 075 €	
Association Père le Bideau (Maison d'Enfants St Joseph)	920 303 €	48 602 €	4 000/
Sanitaire et Social	14 139 065 €	1 397 962 €	4,93%
Association Accueil du Frère Jean	1 111 110 €	79 527 €	
Association Notre Dame des Douleurs	5 182 515 €	407 649 €	
Groupe SCAPA (St Laurent de Neste, Las Arribas, Le Jonquère)	4 325 976 €	271 245 €	
Maison de Retraite Curie Sembres Rabastens	3 756 744 €	273 426 €	
Maison de Retraite du Panorama de Bigorre	2 257 €	2 392 €	
Maison de Retraite de Vieuzac Argelès	1 812 733 €	212 442 €	
Maison de retraite de Maubourguet	2 907 803 €	43 571 €	
Maisons de Retraite	19 099 138 €	1 290 251 €	6,66%
Calendreta	20 332 €	5 864 €	
Mutuelle Pyrénées-Bigorre	121 997 €	128 951 €	
Autres Personnes Privées	142 330 €	134 815 €	0,05%
Total Général	286 719 083 €	18 616 571 €	100,00%

REMERCIEMENTS

Les photos illustrant ce document mettent en scène des personnes, collaborateurs, habitants, institutionnels et partenaires. Nous tenons à les remercier.

Nous remercions également tous les collaborateurs du Département des Hautes-Pyrénées qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce document.

Directrice de la publication : Chantal BAYET • Directeur de la communication : Yvon LE GALL • Chef de projet : Michel AUSINA • Coordination éditoriale : Michel AUSINA, Michel AUPY • Rédaction : Michel AUSINA, Michel AUPY, Julien COURDESSES • Relecture : Sylvie CHEMINADE, Maryse CARRERE, Julien COURDESSES • Création graphique et mise en page : Frédéric METGE • Crédits photos : Laurent GAITS, Julien COURDESSES, Shutterstock.com, Pascal LE DOARÉ, Cible Tarbes Pyrénées.

Photo de couverture : Eric Jouhandeaux (Centre d'Exploitation de Sainte-Marie-de-Campan)



Département des Hautes-Pyrénées

6 rue Gaston Manent - CS 71324 65013 Tarbes cedex 9

Tél.: 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr facebook.com/departementhautespyrenees